



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

VILLE DE COUZEIX

Conseil municipal du 10 février 2020

PREAMBULE

Le vote du budget est un acte politique majeur dans toutes les collectivités territoriales.

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue la première étape de la préparation budgétaire.

Instauré par la loi du 6 février 1992, le DOB constitue un moment essentiel dans la vie de notre collectivité, préalablement à l'adoption du Budget Primitif 2020. Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi. Le DOB revêt une importance toute particulière en tant que « formalité substantielle de la procédure budgétaire ». Son absence entache d'illégalité toute délibération relative à l'adoption du budget primitif de la collectivité.

Jusqu'ici, le débat d'orientation budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

La loi NOTRe, promulguée le 7 août 2015, en a modifié les modalités de présentation. Il est ainsi spécifié, à l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales : « Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

Au-delà de la seule présentation des orientations pour l'exercice à venir, c'est l'occasion de présenter une étude rétrospective et prospective intégrant l'évolution des principaux ratios sur population de la ville de Couzeix.

Afin d'appréhender au mieux les besoins de la population et surtout arriver à produire une juste évaluation des faisabilités pour les exercices futurs, il est nécessaire de s'interroger sur des éléments, essentiellement politiques et économiques, qui s'imposent à la collectivité. La dépendance des finances communales à l'environnement macro-économique, aux évolutions politiques nationales est manifeste.

Aussi, ces points guideront notre réflexion tout au long de ce rapport, afin de présenter les orientations proposées pour l'exercice 2020 au travers des principaux postes budgétaires. Les arbitrages budgétaires n'étant toutefois à ce stade pas finalisés, ces estimations ne sont données qu'à titre purement indicatif.

Le présent rapport introductif au Débat d'Orientation budgétaire (DOB) présentera successivement :

- I - L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL DE COUZEIX DE 2012 A 2019

- II - LES DONNEES MACRO ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2020

- III - LA PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2020

- IV - LA PROSPECTIVE FINANCIERE 2010 -2022 DU BUDGET PRINCIPAL

- V - LES BUDGETS ANNEXES - EXECUTION ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES

I-L'ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DU BUDGET PRINCIPAL DE COUZEIX DE 2012 A 2020

1 - RAPPEL SUR LA PRESENTATION DU BUDGET

Préparé par l'exécutif et approuvé par l'assemblée délibérante de la collectivité locale, le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses d'une année donnée. Acte prévisionnel, il peut être modifié ou complété en cours d'exécution par l'assemblée délibérante par le budget supplémentaire et des décisions modificatives.

Sur le plan comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes doivent être égales aux dépenses. Fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes ou budget de fonctionnement, incluant notamment le versement des salaires des agents; de l'autre, le budget d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir de la ville.

La section de fonctionnement regroupe :

Les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la ville, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année : les charges à caractère général permettant le fonctionnement des services, comme les achats et prestations de service divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les fournitures scolaires, l'entretien du patrimoineetc., les charges de personnel qui constituent le principal poste de dépenses de fonctionnement, les atténuations de produits, les autres charges de gestion telles que les indemnités de élus, les subventions aux groupements de collectivités, la subvention au C.C.A.S, la subvention au Budget Logements, les subventions aux diverses associations de droit privéetc., les charges financières composées des intérêts des emprunts, des pertes de change et des intérêts de ligne de trésorerie et enfin les charges exceptionnelles.

Les recettes de fonctionnement qui correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, école de musique...), les produits de la fiscalité locale, les dotations et participations de l'Etat, du Département, et d'autres organismes telle que la CAF, et des autres produits de gestion courante tels que les loyers des immeubles affectés au Budget principal, des atténuations de charges qui sont principalement les remboursements de salaires lors des maladies par les assurances, et des produits exceptionnels tels que les produits de cessions.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé à la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus. Ainsi, la capacité d'autofinancement est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent alimente la section d'investissement en recettes.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient la valeur du patrimoine comme les dépenses concernant des capitaux empruntés, les acquisitions immobilières ou des travaux nouveaux. Le budget d'investissement d'une ville regroupe :

-en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

-en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (DETR, subvention Conseil Régional et Départemental, CAF et autres organismes...).

Le financement de l'investissement se construit selon le schéma ci-dessous :

- En dégageant de l'autofinancement ;
- Grâce aux ressources propres de la section d'investissement ;
- En obtenant des subventions d'investissement ;
- Enfin en ayant recours à l'emprunt si nécessaire.

Les opérations d'ordre budgétaire ne donnent pas lieu à des encaissements ou des décaissements de fonds. Deux types d'opérations d'ordre sont à distinguer : les opérations d'ordre de section à section (autofinancement, amortissement...) et les opérations d'ordre à l'intérieur d'une même section (opérations patrimoniales).

2 – EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE BRUTE DE 2012 A 2019

Dans toute analyse financière les dépenses réelles sont toujours diminuées du montant des travaux en régie, qui sont transférés en section d'investissement, par opération d'ordre de transfert entre sections et les recettes réelles sont toujours diminuées du montant des cessions d'immobilisations, qui sont transférés en section d'investissement, par opération d'ordre de transfert entre sections.

L'Épargne de gestion, caractérise l'évolution des dépenses et des recettes courantes de la ville (hors éléments financiers). La maîtrise de ce solde est un élément fondamental pour pérenniser la bonne situation financière de la Commune.

L'Épargne Brute mesure ce qu'il reste de la section de fonctionnement après le paiement des intérêts de la dette, elle est aussi appelée « Capacité d'autofinancement » (CAF) car elle permet à la collectivité de faire face au Remboursement de la dette en capital et de financer tout ou partie de l'investissement.

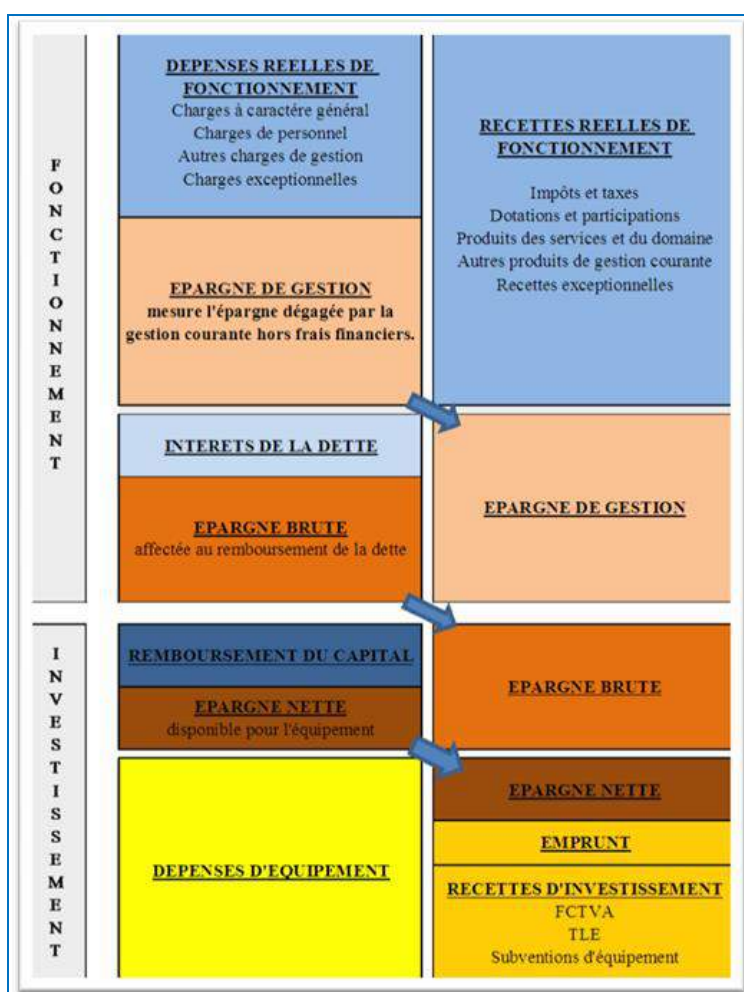
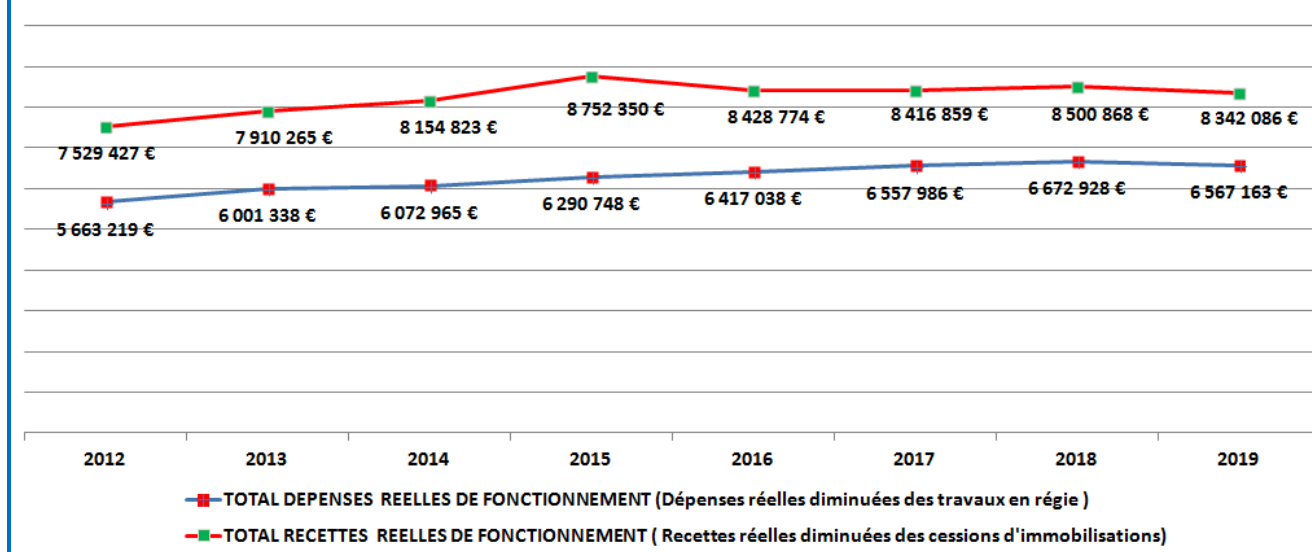


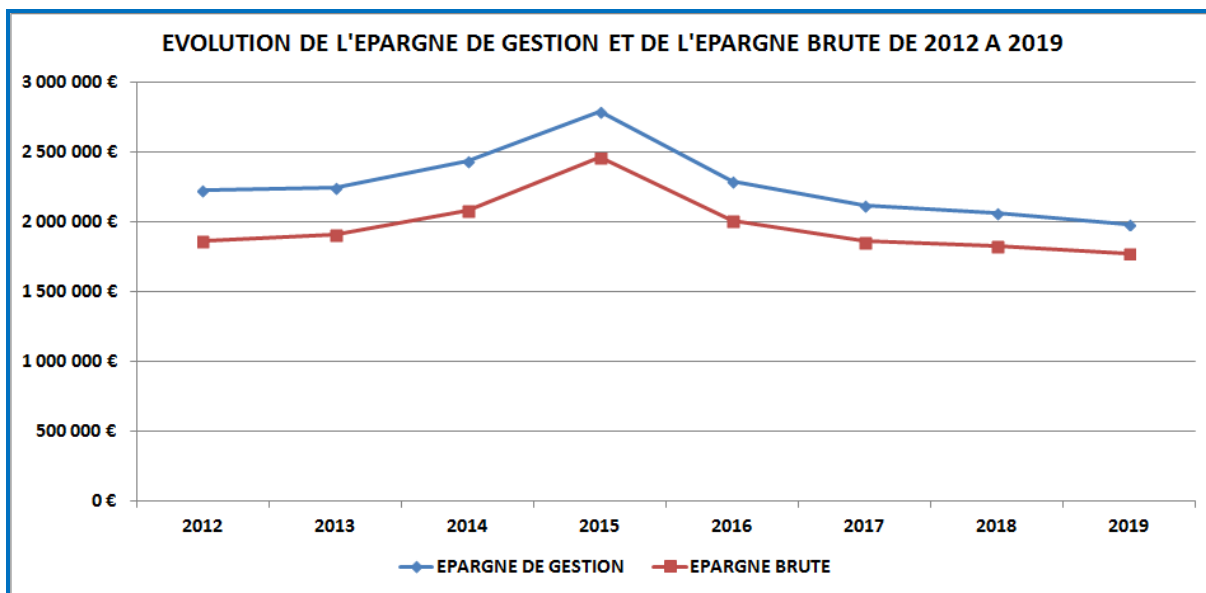
TABLEAU D'EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES, DE L'EPARGNE DE GESTION ET DE L'EPARGNE BRUTE DE 2012 A 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie)	5 663 219 €	6 001 338 €	6 072 965 €	6 290 748 €	6 417 038 €	6 557 986 €	6 672 928 €	6 567 163 €	-1,58%
Dont DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie) HORS INTERÊTS DE LA DETTE	5 299 015 €	5 668 552 €	5 719 973 €	5 965 309 €	6 137 682 €	6 295 627 €	6 438 873 €	6 357 078 €	-1,27%
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	7 529 427 €	7 910 265 €	8 154 823 €	8 752 350 €	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 868 €	8 342 086 €	-1,87%
EPARGNE DE GESTION	2 230 412 €	2 241 714 €	2 434 850 €	2 787 041 €	2 291 092 €	2 121 233 €	2 061 994 €	1 985 008 €	-3,73%
INTERÊTS DE LA DETTE	364 204 €	332 786 €	352 992 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	-10,24%
EPARGNE BRUTE	1 866 208 €	1 908 928 €	2 081 858 €	2 461 602 €	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 940 €	1 774 923 €	-2,90%

EVOLUTION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE 2012 A 2019



De 2012 à 2018, Nous constatons une hausse régulière des dépenses et des recettes réelles, (hormis un pic en 2015 pour les recettes qui correspond au versement de 460 000€ de la part d'AGD lors de notre sortie de cet EPCI en 2014 pour intégrer la Communauté d'agglomération Limoges métropole, puis une baisse de 1.58% sur les Dépenses et de 1.87% sur les Recettes.

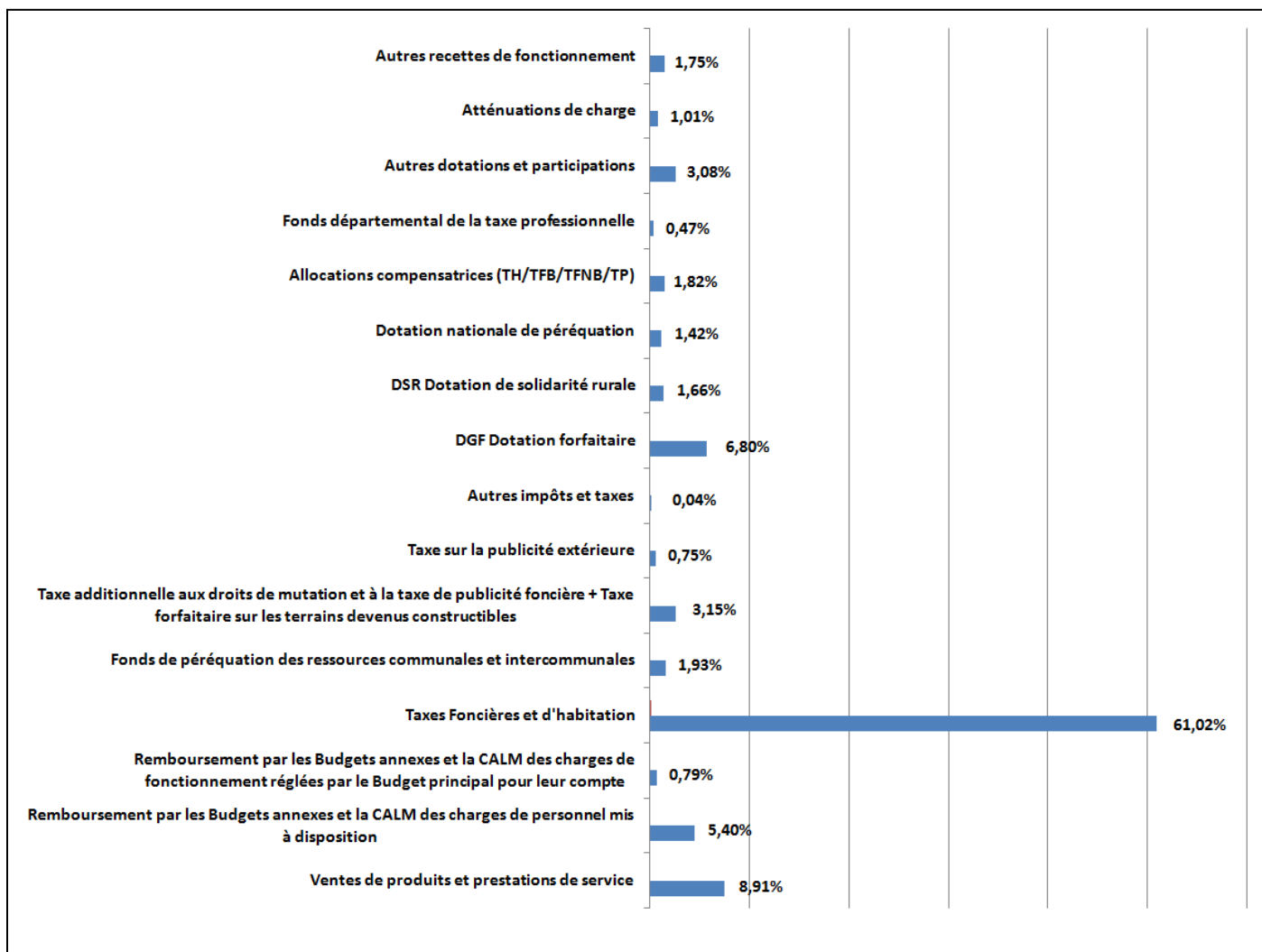


Ce graphique nous montre à part le pic constaté en 2015 (sortie d'AGD) que les 2 épargnes ont évolué positivement jusqu'en 2014, puis ont connu une baisse progressive de 2016 à 2019, avec des montants inférieurs à ceux de 2012, cela traduit une baisse progressive de la capacité d'autofinancement de la Commune depuis 2014.

3 EVOLUTION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 A 2019

TABLEAU D'EVOLUTION DES DIFFERENTES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 A 2019									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Ventes de produits et prestations de service	613 955 €	656 624 €	661 848 €	634 471 €	707 445 €	729 941 €	722 636 €	743 541 €	2,89%
Remboursement par les Budgets annexes et la CULM des charges de personnel mis à disposition	264 047 €	273 049 €	480 893 €	483 123 €	466 709 €	465 620 €	585 965 €	450 627 €	-23,10%
Remboursement par les Budgets annexes et la CULM des charges de fonctionnement réglées par le Budget principal pour leur compte			38 484 €	31 839 €	63 100 €	57 445 €	62 911 €	65 632 €	4,33%
Taxes Foncières et d'habitation	3 776 008 €	3 991 462 €	4 182 501 €	4 413 449 €	4 533 539 €	4 685 593 €	4 881 623 €	5 090 402 €	4,28%
Attribution de compensation	582 663 €	582 663 €	496 367 €	476 333 €	439 694 €	274 693 €	158 363 €	0 €	-100,00%
Dotation de solidarité communautaire	84 570 €	99 115 €							
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales			132 773 €	175 317 €	204 683 €	195 154 €	162 556 €	160 931 €	-1,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation et à la taxe de publicité foncière + Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	182 739 €	160 724 €	162 597 €	214 846 €	223 903 €	271 423 €	260 100 €	262 455 €	0,91%
Taxe sur la publicité extérieure	29 129 €	66 531 €	57 918 €	56 285 €	64 327 €	65 692 €	65 946 €	62 559 €	-5,13%
Autres impôts et taxes	3 311 €	2 834 €	3 254 €	3 774 €	2 791 €	13 188 €	4 396 €	3 685 €	-16,17%
DGF Dotation forfaitaire	974 523 €	995 255 €	959 723 €	830 829 €	665 624 €	582 693 €	572 269 €	567 436 €	-0,84%
DSR Dotation de solidarité rurale	116 826 €	137 721 €	102 062 €	106 510 €	115 085 €	123 626 €	133 226 €	138 658 €	4,08%
Dotation nationale de péréquation	144 716 €	160 096 €	169 897 €	152 908 €	137 618 €	123 856 €	117 887 €	118 659 €	0,65%
Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB/IP)	119 234 €	109 736 €	110 622 €	115 927 €	94 486 €	131 100 €	138 973 €	151 798 €	9,23%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	156 793 €	69 928 €	70 520 €	68 461 €	69 415 €	61 415 €	119 184 €	39 181 €	-67,13%
Autres dotations et participations	339 992 €	437 358 €	342 101 €	404 552 €	410 170 €	384 992 €	316 053 €	256 764 €	-18,76%
Atténuations de charge	79 309 €	50 244 €	57 307 €	36 050 €	80 478 €	140 370 €	91 531 €	83 934 €	-8,30%
Autres recettes de fonctionnement	60 547 €	116 133 €	125 346 €	547 260 €	149 469 €	110 058 €	107 248 €	145 824 €	35,97%
Remboursement par les Budgets annexes des Intérêts de la dette qui leur a été transférée	1 066 €	793 €	609 €	416 €	238 €				
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées des cessions d'immobilisations)	7 529 427 €	7 910 265 €	8 154 823 €	8 752 350 €	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 868 €	8 342 086 €	-1,87%
Evolution des recettes réelles de fonctionnement		5,06%	3,09%	7,33%	-3,70%	-0,14%	1,00%	-1,87%	
Evolution moyenne des recettes réelles de fonctionnement					1,54%				

L'évolution moyenne annuelle des recettes réelles de fonctionnement sur la période 2012-2019 est de 1.54%, si l'on exclut les 460 000€ versés par AGD en 2015, la tendance est à la baisse depuis 2014, on constate une hausse de 1% en 2018, puis une baisse de 1.87% en 2019.



L'étude de ce graphique nous montre que les principales recettes réelles de fonctionnement sont les contributions directes, elles représentent à elles seules 61%, les autres recettes étant moindres en pourcentage, comme les autres impôts et taxes qui représentent 6%, la DGF de l'Etat (Dotation forfaitaire, Dotation de solidarité rurale et Dotation nationale de péréquation) qui représente 10%, les autres dotations de l'Etat et autres organismes représentent 5%, et les ventes de produits et prestations de service représentent 17%.

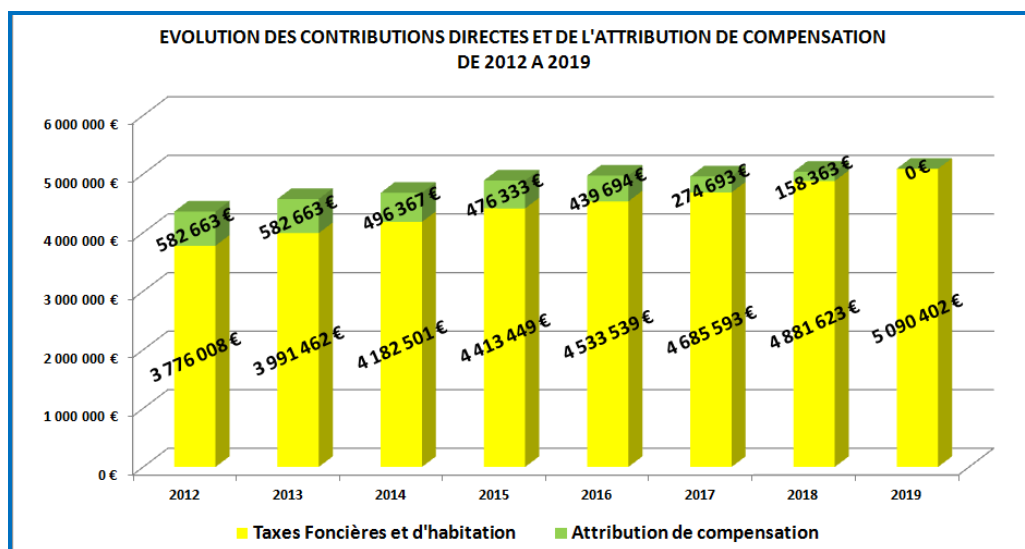
Nous allons ci-dessous étudier les principaux postes des Recettes réelles de fonctionnement

A-LES IMPÔTS ET TAXES

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Taxes Foncières et d'habitation	3 776 008 €	3 991 462 €	4 182 501 €	4 413 449 €	4 533 539 €	4 685 593 €	4 881 623 €	5 090 402 €	4,28%
Attribution de compensation	582 663 €	582 663 €	496 367 €	476 333 €	439 694 €	274 693 €	158 363 €	0 €	-100,00%
Dotations de solidarité communautaire	84 570 €	99 115 €							
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales			132 773 €	175 317 €	204 683 €	195 154 €	162 556 €	160 931 €	-1,00%
Taxe additionnelle aux droits de mutation et à la taxe de publicité foncière + Taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles	182 739 €	160 724 €	162 597 €	214 846 €	223 903 €	271 423 €	260 100 €	262 455 €	0,91%
Taxe sur la publicité extérieure	29 129 €	66 531 €	57 918 €	56 285 €	64 327 €	65 692 €	65 946 €	62 559 €	-5,13%
Autres impôts et taxes	3 311 €	2 834 €	3 254 €	3 774 €	2 791 €	13 188 €	4 396 €	3 685 €	-16,17%
TOTAL IMPÔTS ET TAXES	4 658 420 €	4 903 329 €	5 035 410 €	5 340 004 €	5 468 937 €	5 505 743 €	5 532 983 €	5 580 032 €	0,85%
Evolution		5,26%	2,69%	6,05%	2,41%	0,67%	0,49%	0,85%	
Evolution moyenne					2,63%				

On constate une évolution moyenne des impôts et taxes sur la période de 2.63%. pour l'exercice 2019, et par rapport à l'exercice 2018, les produits de 3 taxes ont augmenté de 4.28%, l'attribution de compensation étant négative à hauteur de -46 444€ (du fait de la prise en compte dans son calcul du montant du contingent incendie 2018 suite au transfert de sa prise en charge à Limoges métropole au 1^{er} janvier 2019 pour 213 755€, montant 2018), elle n'est plus versée par la Communauté urbaine mais fait l'objet d'un reversement par la Commune, le FPIC a diminué de 1%, la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement et la taxe sur les terrains devenus constructibles ont augmenté de près de 1%, la taxe sur la publicité extérieure a diminué de 5%, les autres impôts et taxes ont diminué de 16% (forte baisse de l'impôt sur les spectacles), le montant total des impôts et taxes a augmenté de 0.85% par rapport à 2018, malgré une hausse des bases d'imposition totale de 3.49% et une hausse des taux d'imposition communale de 0.66%, on en conclut que la disparition de l'attribution de compensation et la baisse du FPIC ont fortement impacté ce poste de recettes en 2019.

A.1. LES PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION



Sur ce graphique, on constate que le produit des impôts (3taxes + AC) augmente de 2012 à 2016, puis diminue légèrement en 2017 (essentiellement due à la perte d'attribution de compensation, -165 000€ par rapport à 2016), puis augmente en 2018 et 2019, malgré la baisse de l'AC pour -116 330€ en 2017 et disparition de l'AC en 2019), ces dernières augmentations étant dues à la hausse des bases d'imposition et des taux communaux.

Le produit des contributions directes évolue en fonction de deux facteurs : les bases d'imposition et les taux votés par la Commune.

LES BASES D'IMPOSITION

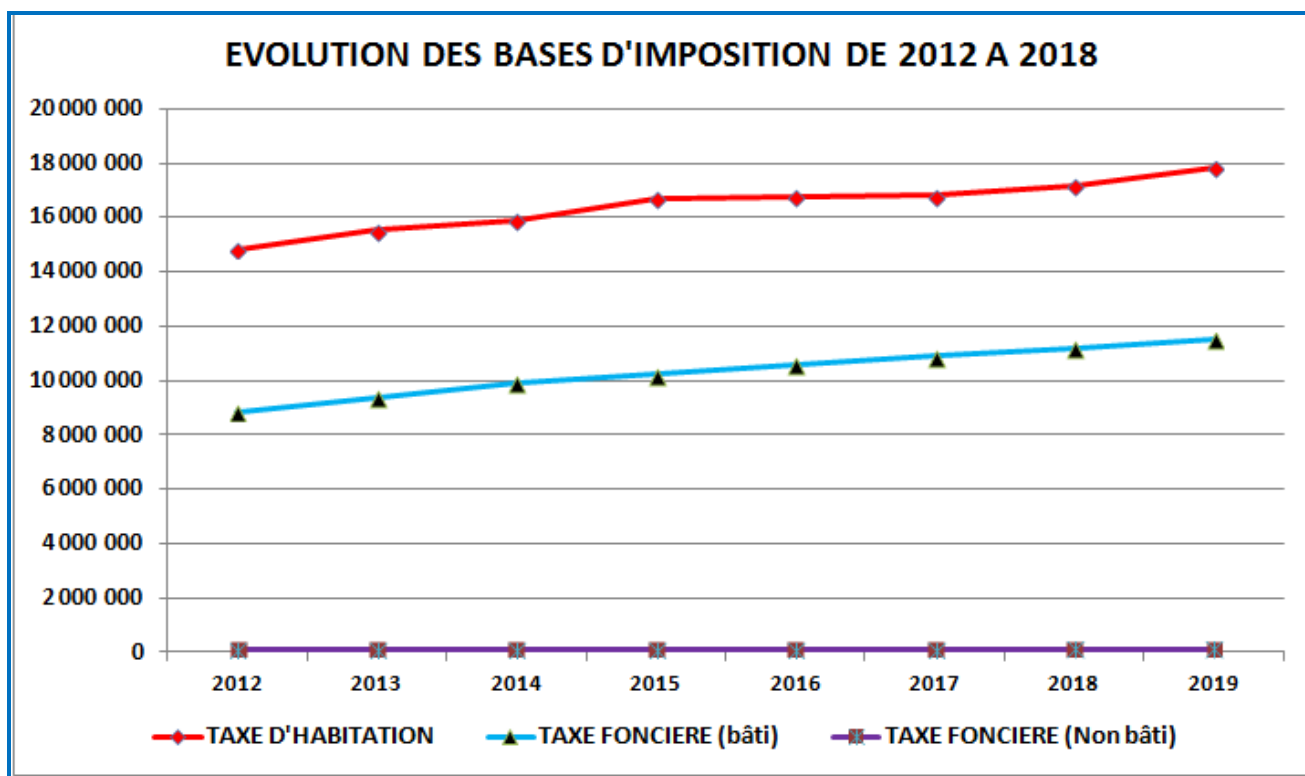
Les bases de calcul des taxes locales connaissent une double évolution. La première est une variation physique des bases servant au calcul, c'est-à-dire un accroissement lié à une évolution démographique favorable (nouveaux logements). La seconde est due à la revalorisation annuelle opérée par la loi de finance du montant nominal des valeurs locatives en général calqué sur l'inflation.

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION DE 2012 A 2019								
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TAXE D'HABITATION	14 834 523	15 523 050	15 910 039	16 707 859	16 756 959	16 792 906	17 151 407	17 811 737
Evolution Taxe d'habitation	7,24%	4,64%	2,49%	5,01%	0,29%	0,21%	2,13%	3,85%
TAXE FONCIERE (bâti)	8 855 027	9 389 647	9 910 994	10 219 988	10 573 517	10 889 000	11 175 383	11 503 846
Evolution Taxe foncière (Bâti)	6,90%	6,04%	5,55%	3,12%	3,46%	2,98%	2,63%	2,94%
TAXE FONCIERE (Non bâti)	108 162	109 309	106 826	108 421	107 604	107 154	116 853	120 234
Evolution Taxe foncière (Non Bâti)	-2,53%	1,06%	-2,27%	1,49%	-0,75%	-0,42%	9,05%	2,89%
BASES TOTALES	23 797 712	25 022 006	25 927 859	27 036 268	27 438 080	27 789 060	28 443 643	29 435 817
Evolution des bases totales		5,14%	3,62%	4,27%	1,49%	1,28%	2,36%	3,49%
Evolution moyenne des bases totales		3,09%						

On constate une évolution moyenne des bases d'imposition sur la période de 3 %, ce qui prouve que Couzeix est une commune qui n'arrête pas d'évoluer, les constructions augmentent de façon permanente et génèrent de nouvelles bases physiques pour la Commune.

On note toutefois un décrochement en 2016 et 2017, qui est le résultat des exonérations pour les ménages à revenu modeste (Loi de finances 2016), puis une reprise à compter de 2018.

EVOLUTION DES BASES D'IMPOSITION DE 2012 A 2018



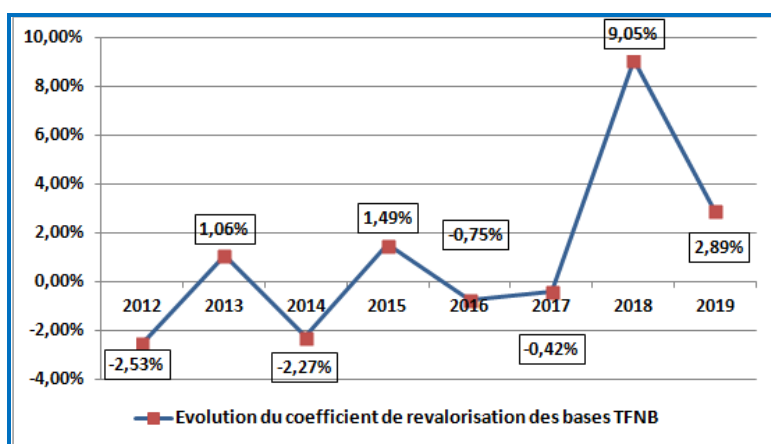
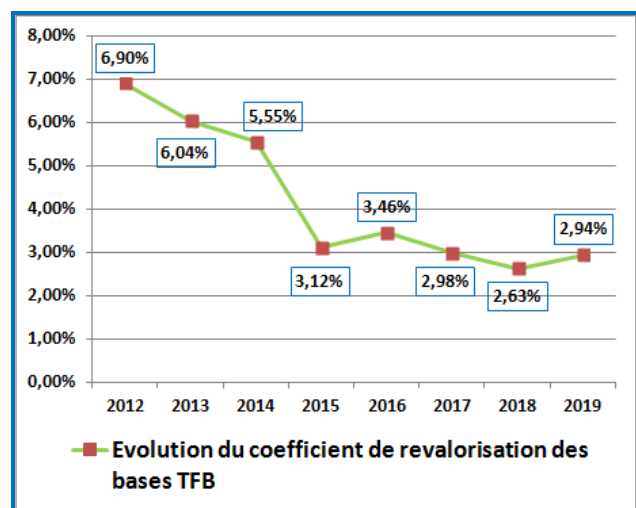
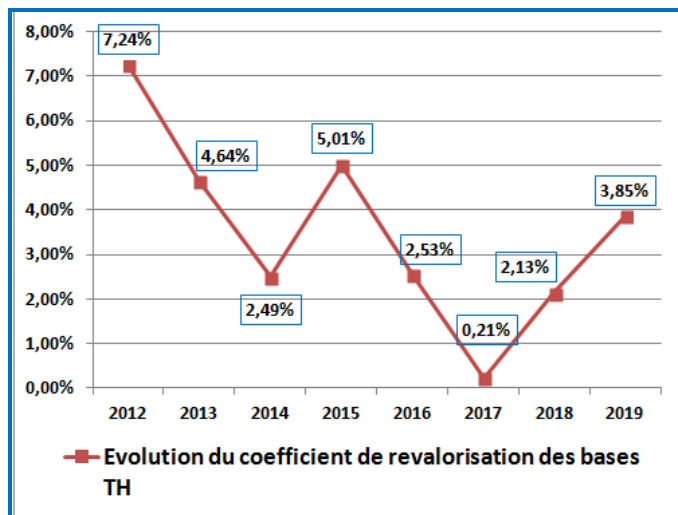
LE COEFFICIENT DE REVALORISATION DES BASES FISCALES

Tous les ans la loi de finances fixe un coefficient de revalorisation des bases fiscales, le tableau ci-dessous nous indique l'évolution de ce coefficient de 2012 à 2019,

L'évolution des bases nous a permis de déterminer le taux de revalorisation provenant de la Commune : en évolution moyenne de 3.39% de 2012 à 2015 pour la Taxe d'habitation, et de 4.12% pour la Taxe sur le foncier bâti, ce coefficient chute à compter de 2016 pour passer à une moyenne pour 2016 et 2017 de 0.67% pour la taxe d'habitation et de 2.4% pour le foncier bâti. (Chute générée par les exonérations des personnes à revenu modeste depuis 2016), en 2018, nous constatons d'une part une hausse du taux de revalorisation communale, il se monte à 0.93% pour la Taxe d'habitation au lieu de -0.19% en 2017, et d'autre part une baisse sur celui de la taxe sur le foncier bâti qui passe à 1.43% contre 2.58% en 2017, enfin en 2019, le taux de revalorisation communale est en hausse avec un montant de 1.65% pour la Taxe d'habitation et en baisse pour le foncier bâti avec un montant de 0.74%.

Année	Taxe d'habitation			Taxe Foncier bâti			Taxe foncier non bâti		
	Loi de finance	Commune	Revalorisation totale	Loi de finance	Commune	Revalorisation totale	Loi de finance	Commune	Revalorisation totale
2012	1,80%	5,44%	7,24%	1,80%	5,10%	6,90%	1,80%	-4,33%	-2,53%
2013	1,80%	2,84%	4,64%	1,80%	4,24%	6,04%	1,80%	-0,74%	1,06%
2014	0,90%	1,59%	2,49%	0,90%	4,65%	5,55%	0,90%	-3,17%	-2,27%
2015	0,90%	4,11%	5,01%	0,90%	2,22%	3,12%	0,90%	0,59%	1,49%
2016	1,00%	1,53%	2,53%	1,00%	2,28%	3,28%	1,00%	-1,57%	-0,57%
2017	0,40%	-0,19%	0,21%	0,40%	2,58%	2,98%	0,40%	-0,82%	-0,42%
2018	1,20%	0,93%	2,13%	1,20%	1,43%	2,63%	1,20%	7,85%	9,05%
2019	2,20%	1,65%	3,85%	2,20%	0,74%	2,94%	2,20%	0,69%	2,89%

Evolution du coefficient de revalorisation totale de TH, TFB et TFNB de 2012 à 2019



LES TAUX D'IMPOSITION

Ils sont votés tous les ans au moment du vote du Budget

EVOLUTION DES TAUX D'IMPOSITION SUR LES MENAGES DE 2012 A 2019											
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019	Taux Moyen 2018 de la strate (5 à 10 000 ha appartenant à un groupement fiscalité FPU)	Comparaison en % entre Taux de Couzeix 2018 et Taux Moyen 2018 de la strate (5 à 10 000 ha appartenant à un groupement fiscalité FPU)
Taxe d'habitation	12,72%	12,83%	12,95%	13,13%	13,27%	13,50%	13,73%	13,82%	0,66%	15,21%	-9,14%
Taxe foncière (bâti)	19,97%	20,15%	20,33%	20,61%	20,83%	21,19%	21,55%	21,69%	0,65%	20,88%	3,88%
Taxe foncière (Non bâti)	94,66%	95,50%	96,36%	97,70%	98,74%	100,45%	102,16%	102,83%	0,66%	52,84%	94,61%

De 2012 à 2019, les taux de contributions directes ont augmentés de 8.65%, ce qui fait une augmentation moyenne par an de 1.23%, en 2019 les taux ont augmenté de 0.66%.

Pour information, en 2019, sur 3 575 Résidences principales, 2 580 foyers ont été dégrévés (selon la Réforme Macron) à hauteur de 65% de leur taxe d'habitation, soit 72% des contribuables.

A-2. L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LIMOGES METROPOLE

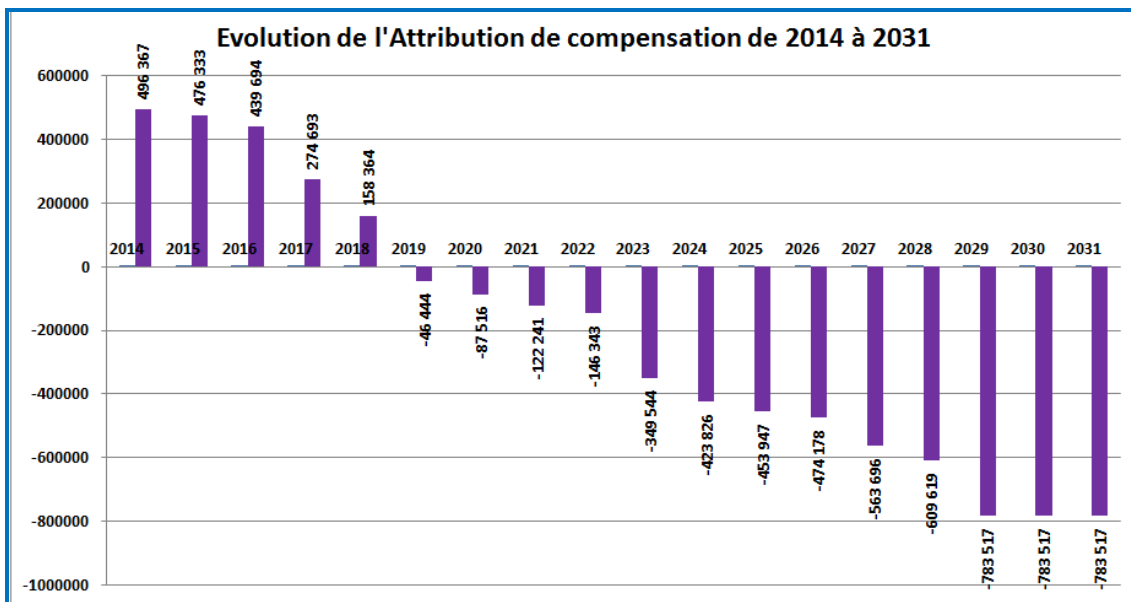
En 2014, le passage à la Communauté d'agglomération Limoges métropole et le transfert des compétences voirie, assainissement, aire d'accueil, transport scolaire, eaux pluviales a entraîné un nouveau calcul de l'attribution de compensation versée par notre ancien EPCI l'Aurence et Glane développement. Ce montant était jusqu'en 2013 de 582 663€.

En 2017, les compétences Viabilité hivernale et PLU ont été transférées à notre EPCI, avec prise en compte de ce changement qu'à partir de 2018, en 2019 c'est la redevance pour concession de distribution en gaz publique qui a été transférée à la CULM.

Le tableau ci-dessous montre l'évolution de l'attribution de compensation versée par la CULM à compter de 2014 :

Evolution de l'Attribution de compensation de la CULM				
Année	Montant de l'AC a recevoir ou à reverser initiale	Recettes en moins sur le Budget de fonctionnement par rapport à la dotation de solidarité AGD de 582 663€ versée jusqu'en 2013	Dégressivité par rapport au montant perçu en 2014	Montant de l'AC a recevoir ou à reverser rectifiée suite transfert viabilité hivernale + PLU (A compter de 2017) , transfert Contribution au SDIS (A compter de 2019) et transfert Concession de la distribution publique de gaz (A compter de 2019)
2014	496 366,87 €	-86 296,13 €		496 366,87 €
2015	476 332,80 €	-106 330,20 €	-18,25%	476 332,80 €
2016	439 694,38 €	-142 968,62 €	-24,54%	439 694,38 €
2017	274 693,45 €	-307 969,55 €	-52,86%	274 693,45 €
2018	211 411,67 €	-371 251,33 €	-63,72%	158 363,67 €
2019	188 256,42 €	-394 406,58 €	-67,69%	-46 443,58 €
2020	147 184,27 €	-435 478,73 €	-74,74%	-87 515,73 €
2021	112 459,39 €	-470 203,61 €	-80,70%	-122 240,61 €
2022	88 357,11 €	-494 305,89 €	-84,84%	-146 342,89 €
2023	-114 843,54 €	-697 506,54 €	-119,71%	-349 543,54 €
2024	-189 125,93 €	-771 788,93 €	-132,46%	-423 825,93 €
2025	-219 247,08 €	-801 910,08 €	-137,63%	-453 947,08 €
2026	-239 477,70 €	-822 140,70 €	-141,10%	-474 177,70 €
2027	-328 995,69 €	-911 658,69 €	-156,46%	-563 695,69 €
2028	-374 918,51 €	-957 581,51 €	-164,35%	-609 618,51 €
2029	-548 817,18 €	-1 131 480,18 €	-194,19%	-783 517,18 €
2030	-548 817,18 €	-1 131 480,18 €	-194,19%	-783 517,18 €
2031	-548 817,18 €	-1 131 480,18 €	-194,19%	-783 517,18 €
TOTAL		-11 166 237,63 €		

Ce tableau nous permet de déterminer le montant des recettes à percevoir en moins à partir de notre passage à la CALM, si l'on compare le montant de notre ancienne AC de AGD (582 663€) avec celui que nous avons perçu de la CULM de 2014 à 2019 (Sans tenir compte des nouvelles compétences transférées à compter de 2017), on constate une perte de recettes de 1 049 222€.

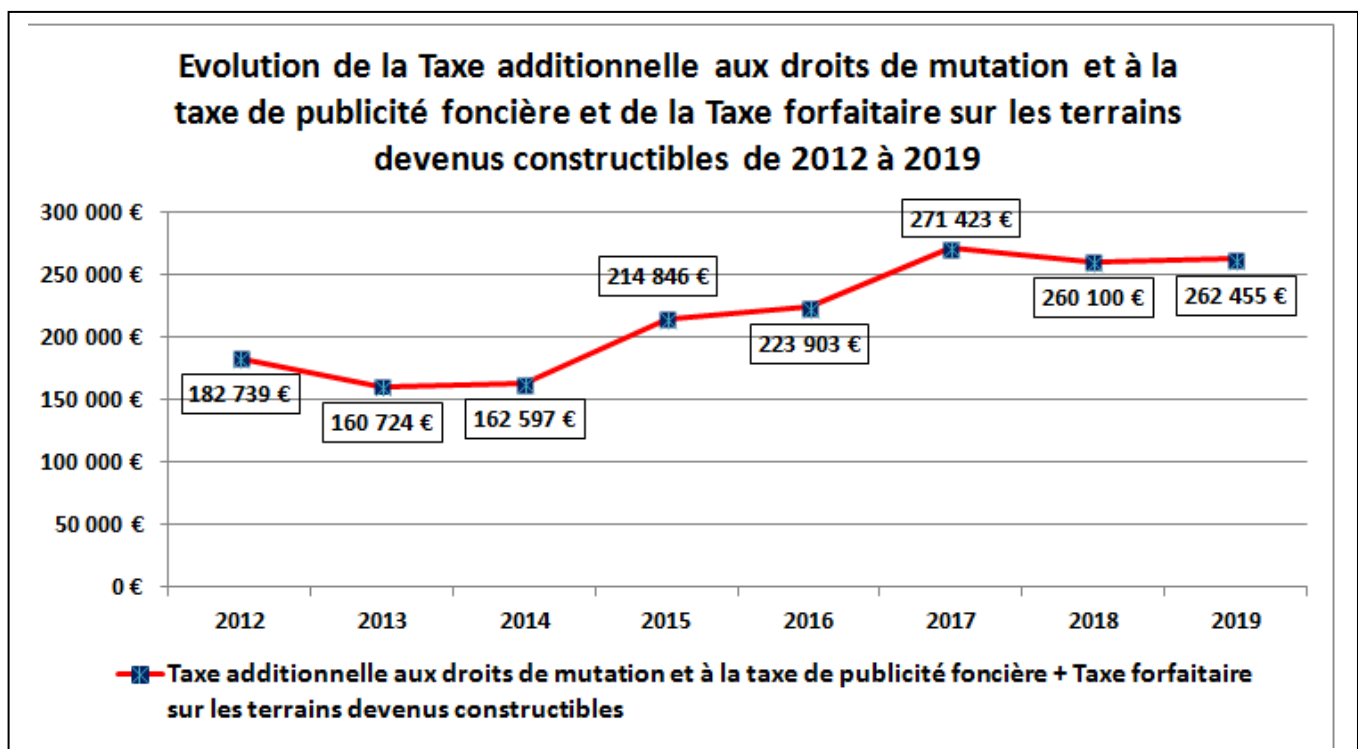


A-3.LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION ET LA TAXE FORFAITAIRE SUR LES TERRAINS DEVENUS CONSTRUCTIBLES

La cession des principaux biens meubles et immeubles composant les patrimoines est soumise à un droit de mutation au profit des départements, il s'y ajoute une taxe additionnelle au profit des communes. L'acquéreur est redevable de 3,60 % du montant de la vente auprès du Département et de 1,20 % auprès de la commune. Elle est calculée en fonction du prix du bien cédé et perçue au moment de la vente de celui-ci.

Le produit de cette taxe reste soumis à la tenue du marché de l'immobilier sur notre territoire, on constate en 2015 une reprise du nombre des transactions

La taxe forfaitaire sur les terrains devenus constructibles est égale à 10% des 2/3 du prix de leur vente.



Après un fléchissement des transactions immobilières en 2013, nous pouvons constater une reprise à compter de 2015 jusqu'en 2017, puis un léger infléchissement en 2018 et stagnation en 2019.

A.4. LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Taxe sur la publicité extérieure	29 129 €	66 531 €	57 918 €	56 285 €	64 327 €	65 692 €	65 946 €	62 559 €	-5,13%
Evolution		128,40%	-12,95%	-2,82%	14,29%	2,12%	0,39%	-5,13%	
Evolution moyenne		17,76%							

Son montant a plus que doublé en 2013, depuis que l'on a donné sa gestion à l'Entreprise C.T.R.

Son évolution moyenne sur la période est de 17.8%, en 2019 on note une baisse de recettes de 5.13% par rapport à 2018.

B. LES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE 2012 A 2019

Cette rubrique regroupe les recettes issues de la DGF (Dotation forfaitaire, Dotation Nationale de Péréquation, et Dotation de Solidarité Rurale), les participations de l'Etat, du Département, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales et les dotations de compensations fiscales. Le tableau et le graphique ci-dessous retracent leurs évolutions :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
DGF Dotation forfaitaire	974 523 €	995 255 €	959 723 €	830 829 €	665 624 €	582 693 €	572 269 €	567 436 €	-0,84%
DSR Dotation de solidarité rurale	116 826 €	137 721 €	102 062 €	106 510 €	115 085 €	123 626 €	133 226 €	138 658 €	4,08%
Dotation nationale de péréquation	144 716 €	160 096 €	169 897 €	152 908 €	137 618 €	123 856 €	117 887 €	118 659 €	0,65%
Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB/IP)	119 234 €	109 736 €	110 622 €	115 927 €	94 486 €	131 100 €	138 973 €	151 798 €	9,23%
Fonds départemental de la taxe professionnelle	156 793 €	69 928 €	70 520 €	68 461 €	69 415 €	61 415 €	119 184 €	39 181 €	-67,13%
Autres dotations et participations	339 992 €	437 358 €	342 101 €	404 552 €	410 170 €	384 992 €	316 053 €	256 764 €	-18,76%
TOTAL DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 852 084 €	1 910 093 €	1 754 925 €	1 679 187 €	1 492 398 €	1 407 682 €	1 397 593 €	1 272 495 €	-8,95%
Evolution		3,13%	-8,12%	-4,32%	-11,12%	-5,68%	-0,72%	-8,95%	
Evolution moyenne		-5,11%							

Nous pouvons constater une diminution moyenne des dotations et participations de 5.11% de 2012 à 2019, en 2019, elles baissent de près de 9% par rapport à 2018.

B-1. LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DGF)

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) constitue de loin la principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales. La réforme d'architecture menée en loi de finances pour 2004 a conduit à doubler son volume. Elle constitue le pivot des relations financières entre l'État et les collectivités locales.

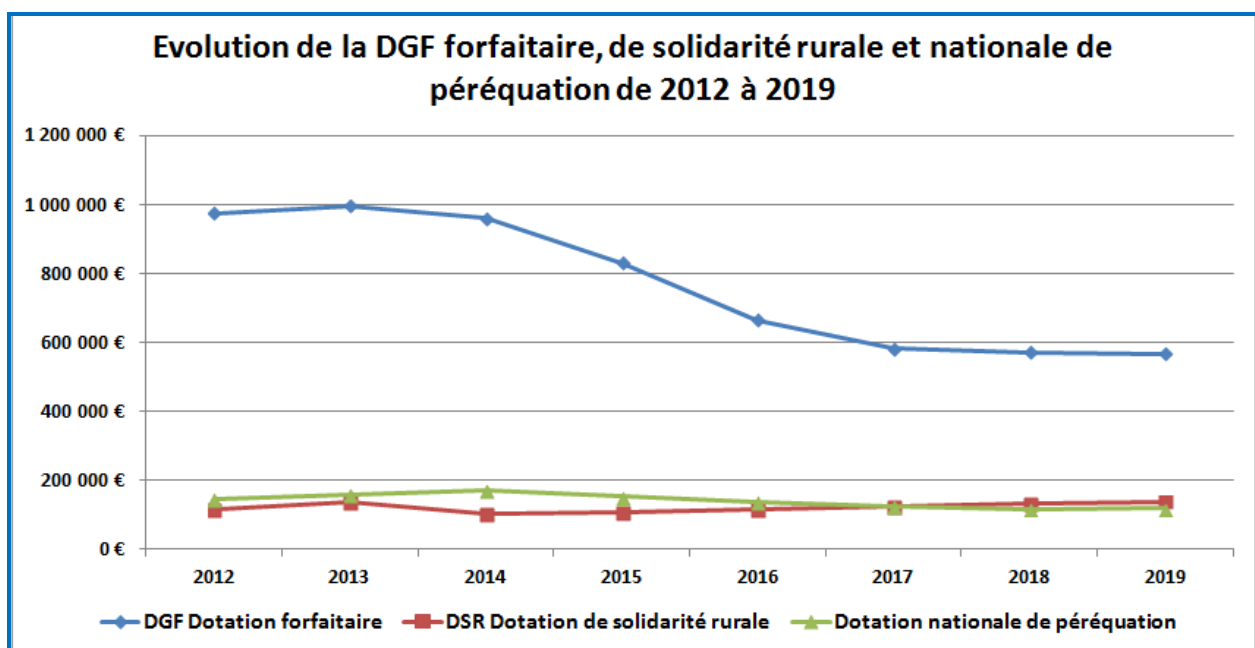
Il conviendrait toutefois de parler « des DGF » plutôt que de « la DGF ». Au total, elle comporte en effet 12 dotations (4 pour les communes, 2 pour les EPCI, 4 pour les départements et 2 pour les régions) qui se déclinent elles-mêmes en plusieurs parts ou fractions.

Pour chaque catégorie de collectivité, on peut la diviser en deux parts : la part forfaitaire qui correspond à un tronçon commun perçu par toutes les collectivités bénéficiaires et la part péréquation dont les composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées. Dans le cadre de la DGF des communes et des EPCI, cette deuxième composante correspond à la dotation d'aménagement composée elle-même de quatre fractions : la dotation d'intercommunalité, la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU), la dotation de solidarité rurale (DSR), et la dotation nationale de péréquation (DNP). Les départements reçoivent en plus de la dotation forfaitaire, la dotation de compensation, la dotation de péréquation urbaine (DPU), et la dotation de fonctionnement minimale (DFM). Enfin la DGF des régions se compose plus simplement d'une dotation forfaitaire et d'une dotation de péréquation.

La structuration actuelle de la DGF est issue de la démarche de simplification de l'architecture des dotations aux collectivités, engagée dès 2004. En 2005, il a été créé au sein de la dotation forfaitaire des communes une dotation de base en euros par habitant, une dotation de superficie et un complément de garantie permettant à toutes les communes de conserver, au minimum, le montant de dotation qu'elles percevaient avant la réforme de la DGF de 2004. Les critères d'éligibilité et de répartition des dotations de péréquation ont également été revus pour les communes et les départements. La substitution du critère de potentiel financier à celui de potentiel fiscal vise à mieux évaluer la capacité qu'a une collectivité à mobiliser ses ressources.

En 2014, la contribution au redressement des finances publiques a été mise en place afin que les collectivités participent aux économies que s'était fixé le gouvernement en place, cette contribution était calculée à partir des Recettes réelles de fonctionnement N-2.

En 2015, la loi de finance a introduit un nouveau mode de calcul, intégrant une dotation de base représentant la totalité de la DGF forfaitaire N-1, une dotation de superficie, une part dynamique de la population, et un écrêtement, tout en conservant la contribution au redressement des finances publiques jusqu'en 2017.



Le graphique ci-dessus montre une baisse significative de la DGF Forfaitaire de 2014 à 2018 du fait de l'application du Redressement des finances publiques, la Dotation nationale de péréquation a connu elle aussi une diminution durant cette même période, quand à la Dotation de solidarité rurale, elle connaît une légère progression depuis 2014.

LA DOTATION FORFAITAIRE

EVOLUTION DE LA DGF FORFAITAIRE DE 2012 A 2019									
Critères entrant dans le calcul jusqu'à 2014	2012	2013	2014	Critères entrant dans le calcul à partir de 2015	2015	2016	2017	2018	2019
Dotation de base	786 451 €	810 528 €	833 187 €	Dotation forfaitaire N-1	959 214 €	830 829 €	665 624 €	582 693 €	572 269 €
Dotation de superficie	9 892 €	9 892 €	9 892 €	Part dynamique de la population	21 973 €	6 023 €	18 881 €	5 275 €	10 467 €
Complément de garantie	160 191 €	156 846 €	154 967 €	Ecrêtement	-5 276 €	-24 925 €	-22 067 €	-15 699 €	-15 300 €
Montant représentant les anciennes compensations perçues au titre de la suppression de la "part salaires" de TP et de la suppression de la compensation des baisses de DCTP	17 989 €	17 989 €	17 989 €						
Contribution au redressement des finances publiques			-56 312 €	Contribution au redressement des finances publiques	-145 082 €	-146 303 €	-79 745 €		
DGF Forfaitaire	974 523 €	995 255 €	959 723 €		830 829 €	665 624 €	582 693 €	572 269 €	567 436 €
Evolution		2,13%	-3,57%		-13,43%	-19,88%	-12,46%	-1,79%	-0,84%
Evolution moyenne de 2012 à 2019	-6,23%								

Si l'on prend la DGF de 2013 comme référence, en 6 ans (de 2014 à 2019), la Commune aura perdu au total 1 792 856€ de DGF suite au redressement des finances publiques appliqué de 2014 à 2017 et à son nouveau mode de calcul à compter de 2015. Ce qui représente une perte annuelle moyenne de DGF de 298 810€.

Son évolution moyenne est de -6.23% de 2012 à 2019, malgré l'arrêt du Redressement aux finances publiques en 2018, on note malgré tout une diminution de 1.79% en 2018 par rapport à 2017 et de 0.84% en 2019 par rapport à 2018, imputable à une baisse de la part « dynamique de population ».

LA DOTATION DE SOLIDARITE RURALE (DSR)

La Dotation de Solidarité Rurale est attribuée aux communes de moins de 10 000 habitants et à certains chefs-lieux d'arrondissement de moins de 20 000 habitants pour tenir compte, d'une part, des charges qu'ils supportent pour contribuer au maintien de la vie sociale en milieu rural, d'autre part, de l'insuffisance de leurs ressources fiscales. Cette dotation comporte trois fractions. La variation annuelle de la dotation de solidarité rurale est répartie par le comité des finances locales entre ces trois fractions.

La première fraction destinée aux communes de moins de 10.000 habitants, chefs-lieux de canton ou regroupant au moins 15% de la population du canton, ainsi qu'à certains chefs-lieux d'arrondissements de 10.000 à 20.000 habitants ;

La deuxième fraction est destinée aux communes de moins de 10.000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique ;

La troisième fraction est destinée aux 10.000 premières communes de moins de 10.000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux premières fractions. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10.000 communes rurales les plus fragiles.

Pour Couzeix, elle a connu une évolution moyenne de 3.4% de 2012 à 2019, et son évolution 2018-2019 est de 4%.

LA DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION (DNP)

La DNP constitue l'une des trois dotations de péréquation communale. Elle a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Elle résulte de l'intégration du Fonds national de péréquation dans la DGF en 2004. La DNP comprend deux parts : une part dite « principale », qui vise à corriger les insuffisances de potentiel financier, et une part dite « majoration », plus spécifiquement destinée à la réduction des écarts de potentiel fiscal calculé par seule référence au panier de ressources s'étant substitué à l'ancienne taxe professionnelle, celle-ci ayant été supprimée par la loi de finances pour 2010.

Pour Couzeix, elle a connu une diminution moyenne de -2.5% de 2012 à 2019, et son évolution 2018-2019 est de 0.65%

B.2 LES DOTATIONS DE COMPENSATIONS FISCALES

Elles permettent de compenser les collectivités des exonérations décidées par l'État dans le domaine de la fiscalité locale. En effet, certains biens ou certaines personnes sont exonérés des impôts directs locaux. On distingue trois types d'exonérations :

Les exonérations dites permanentes concernent les biens ou les personnes situées hors du champ d'application de l'impôt.

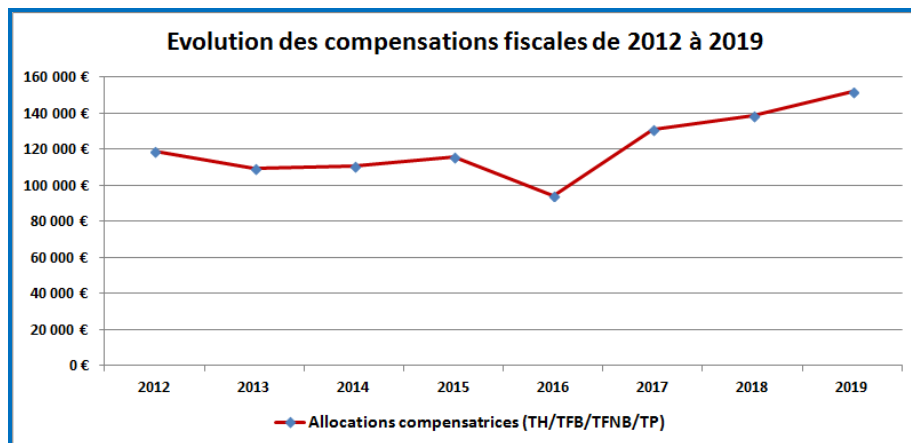
Les exonérations temporaires sur décision des collectivités locales sont décidées par les organes délibérants des communes, départements, régions et EPCI à fiscalité propre.

Les exonérations temporaires sauf décision contraire des collectivités sont le résultat de décisions du législateur. Seules ces dernières peuvent faire l'objet de compensations généralement versées par l'État.

Ce mécanisme doit être distingué des dégrèvements accordés en aval de la liquidation de l'impôt aux redevables en raison soit de décisions du législateur, soit d'erreurs commises par l'administration. Dans ce cas les collectivités perçoivent le montant correspondant au dégrèvement qui est pris en charge par l'État.

TABLEAU D'EVOLUTION DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES DE 2012 A 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Allocations compensatrices (TH/TFB/TFNB/TP)	119 234 €	109 736 €	110 622 €	115 927 €	94 486 €	131 100 €	138 973 €	151 798 €	9,23%
Evolution		-7,97%	0,81%	4,80%	-18,50%	38,75%	6,01%	9,23%	
Evolution moyenne		4,73%							



Dans le tableau et le graphique ci-dessus, on constate une hausse moyenne de 4.73% de 2012 à 2019, entre 2018 et 2019, une hausse de 9.23%, la hausse de près de 39% constatée entre 2017 et 2016 est due au rattrapage des exonérations pour ménages modestes mises en place en 2016.

B.3 LE FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE

L'Assemblée départementale a institué depuis de nombreuses années, une dotation de service public au titre du dispositif de compensation du FDTP en faveur des communes défavorisées. Cette dotation compte traditionnellement 2 parts.

Une part est attribuée au bénéfice des chefs lieu de canton du Département, hors agglomération de Limoges, qui supportent des charges directes ou indirectes du fait d'équipements qui concourent au maintien des services publics en milieu rural.

Une deuxième part est attribuée au bénéfice des communes siège d'un collège et mettant à leur disposition des équipements sportifs couverts, calculée en fonction du nombre de classes.

TABLEAU D'EVOLUTION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DE 2012 A 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Fonds départemental de la taxe professionnelle	156 793 €	69 928 €	70 520 €	68 461 €	69 415 €	61 415 €	119 184 €	39 181 €	-67,13%
Evolution		-55,40%	0,85%	-2,92%	1,39%	-11,52%	94,06%	-67,13%	
Evolution moyenne		-5,81%							

Couzeix est éligible à la deuxième part de cette dotation de service public, car elle met ses installations sportives au service des élèves du Collège Maurice Genevoix.

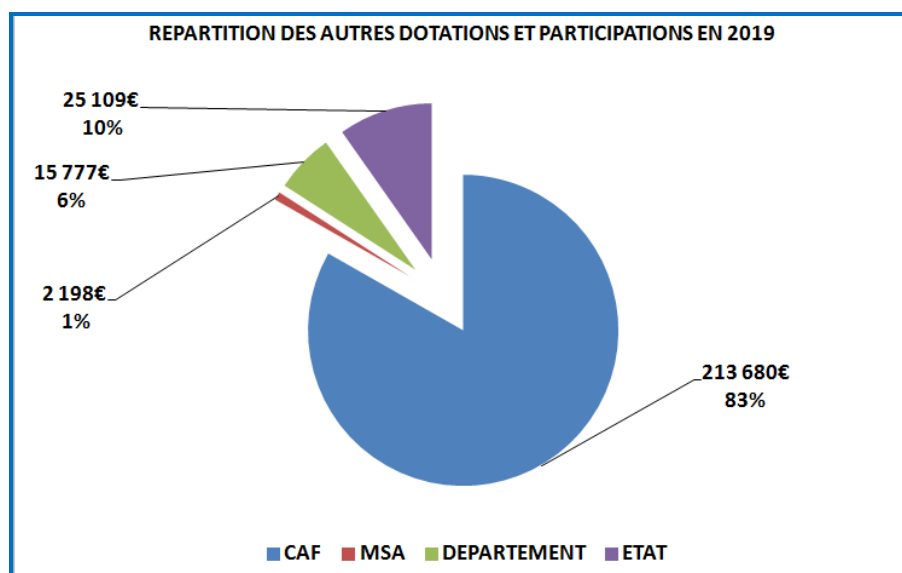
Nous constatons une diminution moyenne de 5.8% sur la période, et une diminution de 67% de 2018 à 2019. Cette forte diminution est due d'une part à la perte de la dotation exceptionnelle de 69 150€ sur des crédits restants et disponibles du Conseil départemental de la Haute-Vienne attribuée en 2018, et d'autre part à la baisse de la Dotation.

B.4 LES AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

TABLEAU D'EVOLUTION DES AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS DE 2012 A 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Autres dotations et participations	339 992 €	437 358 €	342 101 €	404 552 €	410 170 €	384 992 €	316 053 €	256 764 €	-18,76%
Evolution		28,64%	-21,78%	18,26%	1,39%	-6,14%	-17,91%	-18,76%	
Evolution moyenne		-2,33%							

Nous constatons une baisse moyenne de 2.33% sur la période, et une baisse de 18.76% de 2018 à 2019. Cette baisse est essentiellement due à la suppression de la dotation de l'Etat sur les Rythmes scolaires terminés au dernier trimestre de l'année scolaire 2018/2019).



Sur le montant total des autres dotations et subventions perçues, la CAF nous subventionne à hauteur de 83%, l'Etat à hauteur de 10%, le département à hauteur de 6%

C. LES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES

Ils regroupent l'ensemble des recettes découlant des services à la population tels la restauration scolaire et non scolaire (repas personnes âgées, repas mutualisés, repas des Halte-garderies), l'école de musique, les ALSH, la location du centre culturel, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances pour publicité dans le journal municipal, les concessions cimetières, et enfin tous les remboursements relatifs aux personnels mis à disposition par la Communauté urbaine, ainsi que toutes les charges de fonctionnement supportées par le Budget principal pour son compte.

Les tarifs de ces recettes sont institués par délibération du Conseil municipal ou par convention.

TABLEAU D'EVOLUTION DES PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES DE 2012 A 2019									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Produits des services, du domaine et ventes diverses	613 955 €	656 624 €	661 848 €	634 471 €	707 445 €	729 941 €	722 636 €	743 541 €	2,89%
Remboursement par les Budgets annexes Eau (jusqu'en 2018) et Asst (jusqu'en 2013) et par la CULM des charges de personnel mis à disposition	264 047 €	273 049 €	480 893 €	483 123 €	466 709 €	465 620 €	585 965 €	450 627 €	-23,10%
Remboursement par les Budgets annexes Eau (jusqu'en 2018) et Asst (jusqu'en 2013) et par la CULM des charges de fonctionnement réglées par le Budget principal pour leur compte			38 484 €	31 839 €	63 100 €	57 445 €	62 911 €	65 632 €	4,33%
TOTAL PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	878 002 €	929 673 €	1 181 226 €	1 149 433 €	1 237 254 €	1 253 006 €	1 371 512 €	1 259 800 €	-8,15%
Evolution		5,89%	27,06%	-2,69%	7,64%	1,27%	9,46%	-8,15%	
Evolution moyenne					5,78%				

L'évolution moyenne des ventes des produits des prestations de service, du domaine et ventes diverses est de 5.78% sur la période. En 2019 elles baissent fortement de 8.15% par rapport à 2018 du fait de la prise en compte en **2018** d'une régularisation sur les remboursements de la mise à disposition du personnel Voirie à la CALM de 2016 à 2017, et de la mise à disposition du personnel PLU et Viabilité hivernale depuis 2017, d'une part, et d'autre part de la perte du remboursement par le Budget annexe Eau des 2 ETP transférés à la CULM à compter de janvier 2019, date du transfert de la compétence Eau à notre EPCI.

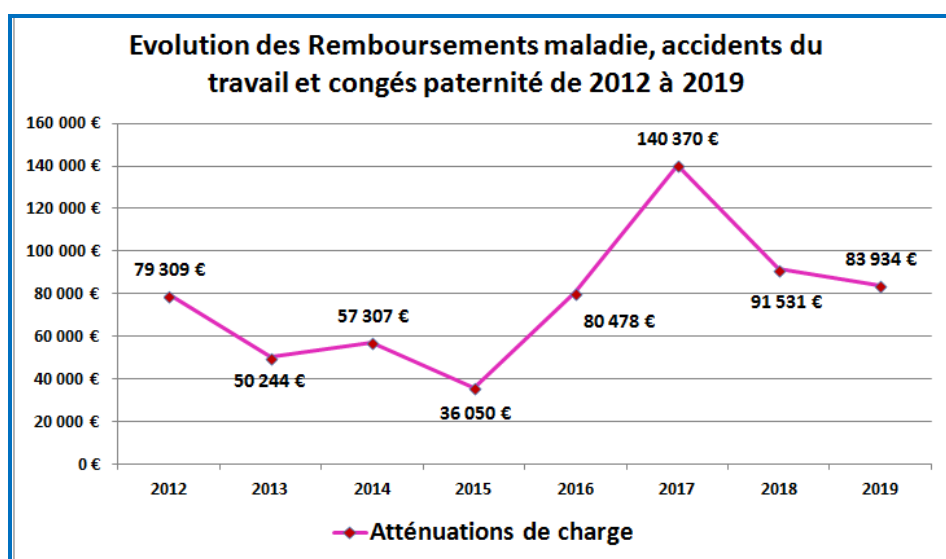
Les recettes relevant des ventes des prestations des services, du domaine et ventes diverses hors remboursement des prestations de services par la Communauté urbaine, ont augmenté quant à elles de 2.9% de 2012 à 2019, entre 2018 et 2019, elles ont également augmenté de 2.9 %. Cette hausse est due à l'augmentation des tarifs communaux de 2% et d'une augmentation de la fréquentation de la cantine scolaire, et des ALSH.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Produits des services, du domaine et ventes diverses	613 955 €	656 624 €	661 848 €	634 471 €	707 445 €	729 941 €	722 636 €	743 541 €	2,89%
Evolution		6,95%	0,80%	-4,14%	11,50%	3,18%	-1,00%	2,89%	
Evolution moyenne		2,88%							

D. LES ATTENUATIONS DE CHARGES

Ce sont les remboursements par les assurances des frais de personnel en congé maladie, maternité ou accident du travail.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Atténuations de charge	79 309 €	50 244 €	57 307 €	36 050 €	80 478 €	140 370 €	91 531 €	83 934 €	-8,30%
Evolution		-36,65%	14,06%	-37,09%	123,24%	74,42%	-34,79%	-8,30%	
Evolution moyenne		13,55%							

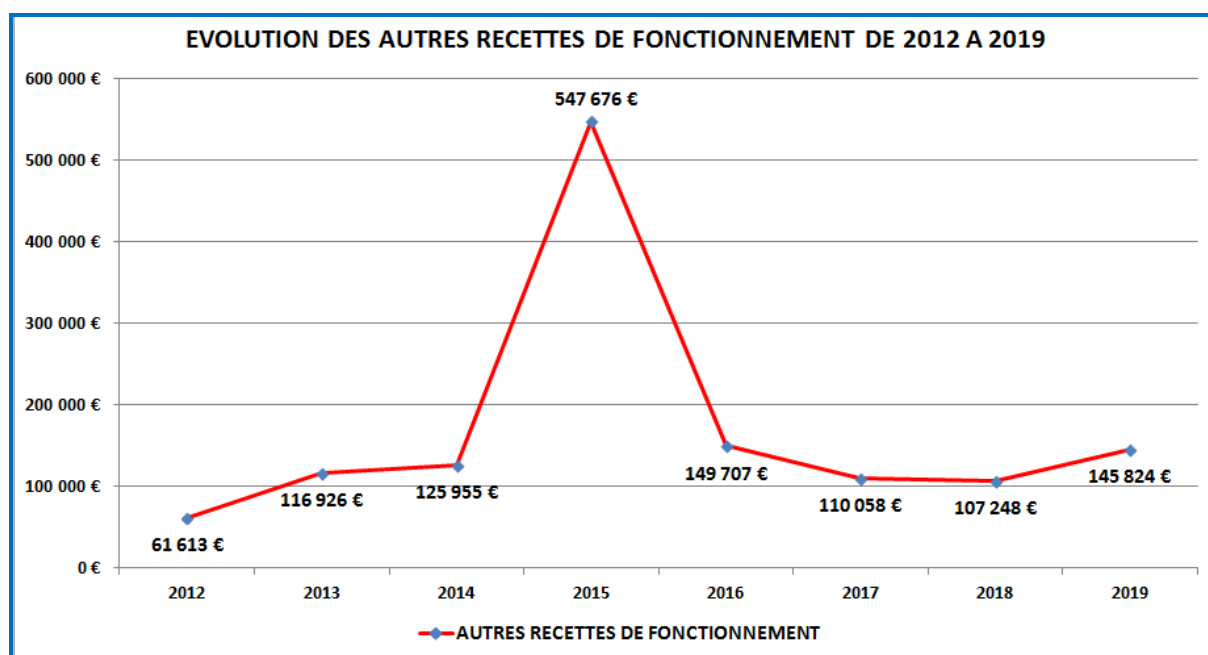


Nous pouvons observer une évolution moyenne sur la période de 13.55%, avec cependant une baisse entre 2018 et 2019 de 8.3%.

E. LES AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

Ils regroupent à l'essentiel les revenus des immeubles mis en location, et le remboursement par le CCAS des frais de gestion supportés par le budget principal de Couzeix.

TABLEAU D'EVOLUTION DES AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 A 2019									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Autres recettes de fonctionnement	60 547 €	116 133 €	125 346 €	547 260 €	149 469 €	110 058 €	107 248 €	145 824 €	35,97%
Remboursement par les Budgets annexes des Intérêts de la dette qui leur a été transférée	1 066 €	793 €	609 €	416 €	238 €				
TOTAL AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	61 613 €	116 926 €	125 955 €	547 676 €	149 707 €	110 058 €	107 248 €	145 824 €	35,97%
Evolution		89,78%	7,72%	334,82%	-72,67%	-26,48%	-2,55%	35,97%	
Evolution moyenne		52,37%							

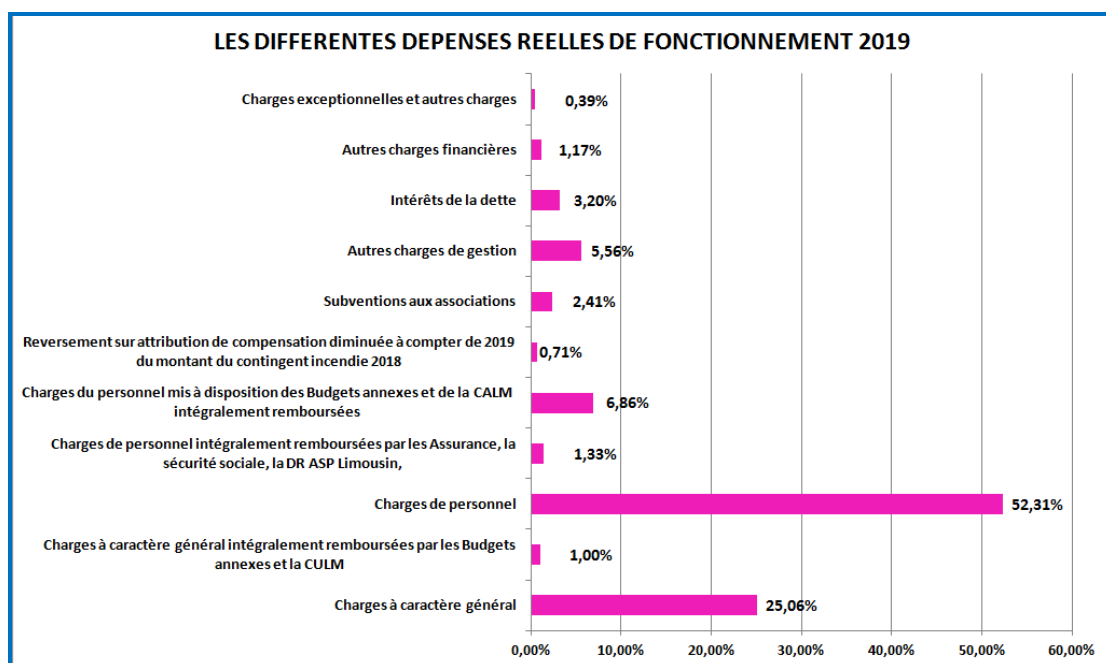


Si on exclut les 460 000€ versés en 2015 par AGD lors de notre entrée dans la CALM en 2014, l'évolution moyenne de ce poste sur la période est de 20.6%. En 2017, il y a eu transfert des propriétés « Bernard » et « la Bohème » au Budget logements. En 2019, la hausse de 36% par rapport à 2018 provient essentiellement des Admissions en non valeurs Assainissement remboursés par la Communauté urbaine, les neutralisations sur les rattachements dépenses 2018, et les remboursements sur sinistres 2 fois plus importants qu'en 2018.

4 - EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 A 2019

TABLEAU D'EVOLUTION DES DIFFERENTES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT DE 2012 A 2019									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Charges à caractère général	1 379 318 €	1 459 015 €	1 314 065 €	1 368 007 €	1 426 830 €	1 452 084 €	1 557 593 €	1 645 804 €	5,66%
Charges à caractère général intégralement remboursées par les Budgets annexes et la CULM			38 484 €	31 839 €	63 100 €	57 445 €	62 911 €	65 632 €	4,33%
Charges de personnel	2 894 781 €	3 016 142 €	3 060 647 €	3 103 318 €	3 222 032 €	3 314 382 €	3 341 945 €	3 434 094 €	2,76%
Charges de personnel intégralement remboursées par les Assurances, la sécurité sociale, la DR ASP	79 309 €	125 685 €	123 811 €	118 893 €	136 617 €	188 856 €	101 533 €	89 150 €	-12,20%
Charges du personnel mis à disposition des Budgets annexes et de la CULM intégralement remboursées	264 047 €	273 049 €	480 893 €	483 123 €	466 709 €	465 620 €	585 965 €	450 627 €	-23,10%
Reversement sur attribution de compensation (diminuée à compter de 2019 du montant du contingent incendie 2018 et augmentée de la Redevance Concession de la distribution publique de Gaz)								46 444 €	
Subventions aux associations	194 161 €	161 431 €	140 881 €	152 390 €	150 100 €	159 799 €	153 236 €	158 022 €	3,12%
Autres charges de gestion	429 782 €	578 940 €	493 270 €	579 880 €	585 527 €	565 759 €	567 050 €	364 849 €	-35,66%
Intérêts de la dette	364 204 €	332 786 €	352 992 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	-10,24%
Intérêts de la dette intégralement remboursés par les Budgets annexes	1 066 €	793 €	609 €	416 €	238 €	0 €	0 €	0 €	
Autres charges financières	54 502 €	53 332 €	63 100 €	102 567 €	82 614 €	81 653 €	67 566 €	76 872 €	13,77%
Charges exceptionnelles et autres charges	2 050 €	164 €	4 212 €	24 876 €	3 915 €	10 028 €	1 075 €	25 583 €	NS
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles diminuées des travaux en régie)	5 663 219 €	6 001 338 €	6 072 965 €	6 290 748 €	6 417 038 €	6 557 986 €	6 672 928 €	6 567 163 €	-1,58%
Evolution des dépenses réelles de fonctionnement		5,97%	1,19%	3,59%	2,01%	2,20%	1,75%	-1,58%	
Evolution moyenne des dépenses réelles de fonctionnement		2,16%							

L'évolution moyenne des dépenses réelles de fonctionnement sur la période 2012-2019 est de 2.16%, évolution supérieure de 0.62% à celle des recettes réelles, on constate que les dépenses progressaient plus de 2012 à 2015 avec un taux moyen d'évolution de l'ordre de 3.6%, A partir de 2016 elles diminuent progressivement pour arriver au taux de progression de -1.58%, signe d'un effort de leur maîtrise.



L'étude de ce graphique nous montre que les principales dépenses réelles de fonctionnement sont les **charges de personnel nettes de tout remboursement extérieur** (CULM, Assurances, Sécurité sociale, DR ASP), elles représentent à elles seules 52.3% des dépenses réelles de fonctionnement, **les charges à caractère général** pour 25%, **les autres charges de gestion** pour 5.6%, **les intérêts de la dette** pour 3.2%, et **les subventions aux associations** pour 2.4%.

Nous allons ci-dessous étudier les principaux postes des Dépenses réelles de fonctionnement

A. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL DE 2012 A 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Charges à caractère général	1 379 318 €	1 459 015 €	1 314 065 €	1 368 007 €	1 426 830 €	1 452 084 €	1 557 593 €	1 645 804 €	5,66%
Charges à caractère général intégralement remboursées par les Budgets annexes et la CULM			38 484 €	31 839 €	63 100 €	57 445 €	62 911 €	65 632 €	4,33%
TOTAL CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 379 318 €	1 459 015 €	1 352 549 €	1 399 846 €	1 489 930 €	1 509 529 €	1 620 504 €	1 711 436 €	5,61%
Evolution		5,78%	-7,30%	3,50%	6,44%	1,32%	7,35%	5,61%	
Evolution moyenne					3,24%				

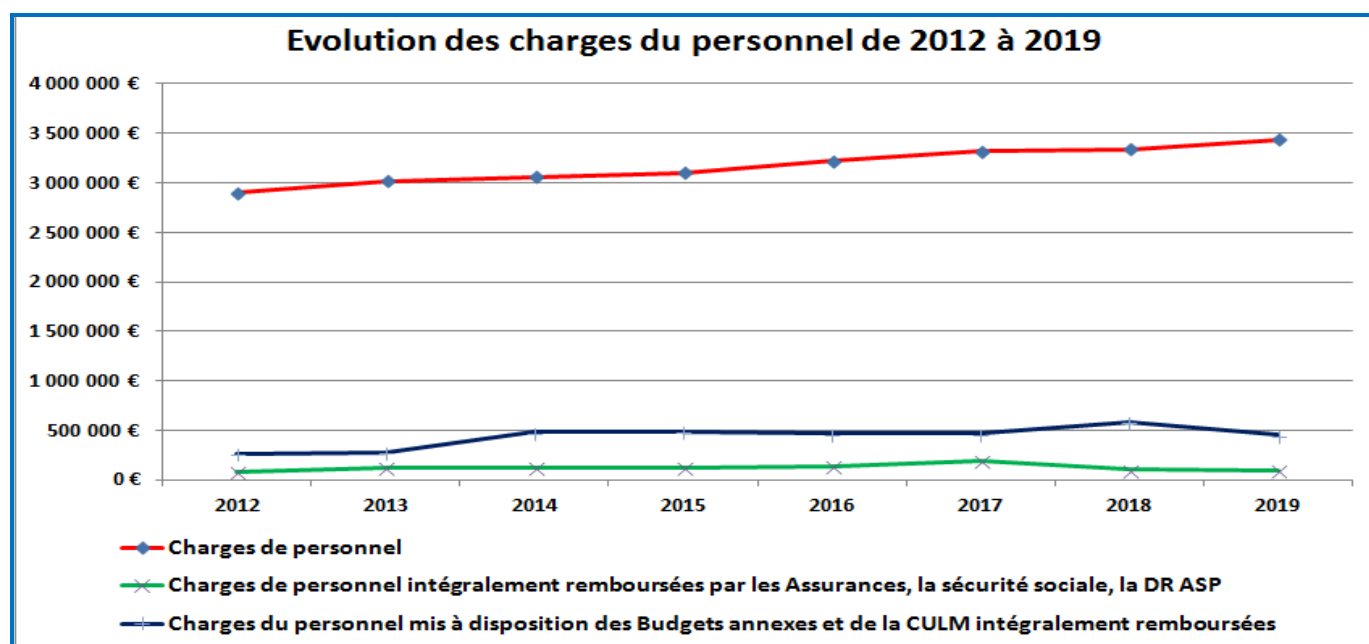
Elles sont constituées de l'ensemble des dépenses portées au chapitre 011, Elles sont composées principalement de charges permettant le fonctionnement des services de la collectivité, il s'agit surtout des prestations de service divers, l'énergie, les combustibles, les carburants, les assurances, les denrées alimentaires, les fournitures et produits d'entretien du patrimoine, les diverses maintenances, les fournitures scolaires et administratives, les frais d'annonces et d'insertion, les frais de fêtes et cérémonie, les frais de publicités diverses, les frais de transports, d'affranchissement, de télécommunication, les taxes foncières...etc.....

Nous constatons que sur la période 2012-2019, les charges à caractère général ont progressé en moyenne de 3.24%, entre 2018 et 2019, elles ont augmentés de 5.61%, hausse essentiellement imputable aux entretiens de terrains, espaces verts et bâtiments communaux, nous étudierons en détail chaque poste de dépenses au moment de la présentation du compte administratif.

B. LES CHARGES DE PERSONNEL

TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES DE PERSONNEL DE 2012 A 2019									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2019 et 2018
Charges de personnel	2 894 781 €	3 016 142 €	3 060 647 €	3 103 318 €	3 222 032 €	3 314 382 €	3 341 945 €	3 434 094 €	2,76%
Charges de personnel intégralement remboursées par les Assurances, la sécurité sociale, la DR ASP	79 309 €	125 685 €	123 811 €	118 893 €	136 617 €	188 856 €	101 533 €	89 150 €	-12,20%
Charges du personnel mis à disposition des Budgets annexes et de la CULM intégralement remboursées	264 047 €	273 049 €	480 893 €	483 123 €	466 709 €	465 620 €	585 965 €	450 627 €	-23,10%
TOTAL DEPENSES DE PERSONNEL	3 238 137 €	3 414 877 €	3 665 351 €	3 705 334 €	3 825 358 €	3 968 859 €	4 029 442 €	3 973 871 €	-1,38%
Evolution		5,46%	7,33%	1,09%	3,24%	3,75%	1,53%	-1,38%	
Evolution moyenne					3,00%				

Les charges de personnel ont progressé en moyenne de 3% sur la période 2012-2019, Entre 2019 et 2018, elles ont diminué de 1.4%, elles sont composées des charges de personnel nettes, des charges remboursées intégralement par les Budgets annexes et la CULM et des charges remboursées par les assurances, Sécurité sociale, DR ASP.



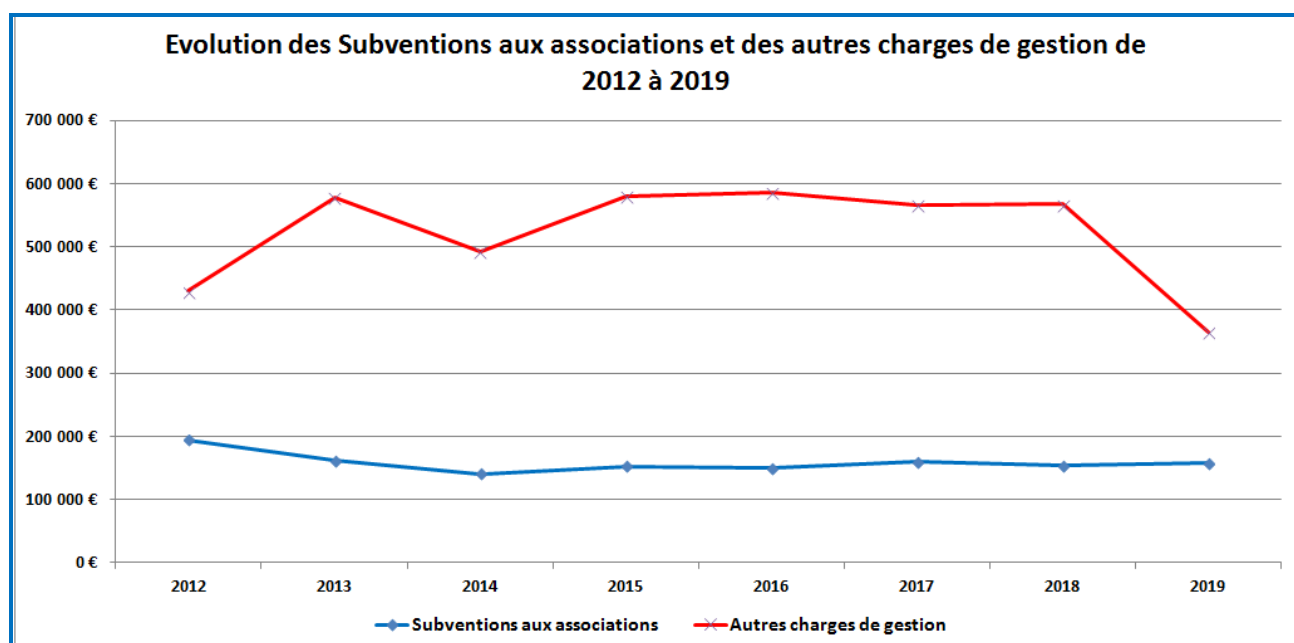
Nous étudierons uniquement l'évolution des charges de personnel nettes et les charges de personnel remboursées par les assurances, la sécurité sociale, la DR ASP, ...

Les premières ont augmenté de 2.5% en moyenne sur la période 2012-2019, de 2.76% en 2019 par rapport à 2018, Les deuxièmes ont augmenté en moyenne de 6.8% sur la période 2012-2019 et ont diminué de 12.2 % entre 2019 et 2018, ces charges remboursées étaient nettement plus élevées en 2017 du fait du recensement de la population et de son remboursement par l'Etat à hauteur de 16 980€ et de 14 490€ de capital décès versé à la famille d'un agent décédé et remboursé par notre assurance.

C. LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Sont regroupées dans ce chapitre, les indemnités versées aux élus de la collectivité, le contingent incendie jusqu'en 2018 (Pris en charge par la CULM dès janvier 2019 et déduit de sa valeur 2018 sur l'Attribution de compensation), les subventions versées au CCAS, au Budget Logements, aux organismes de regroupement et aux associations de droit privé,.... Les charges de gestion courante constituent une catégorie de dépenses importantes. En structure, elles représentent environ 8% des dépenses réelles totales supportées par la commune en 2019.

TABLEAU D'EVOLUTION DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE DE 2012 A 2019									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Subventions aux associations	194 161 €	161 431 €	140 881 €	152 390 €	150 100 €	159 799 €	153 236 €	158 022 €	3,12%
Evolution		-16,86%	-12,73%	8,17%	-1,50%	6,46%	-4,11%	3,12%	
Evolution moyenne		-2,49%							
Autres charges de gestion	429 782 €	578 940 €	493 270 €	579 880 €	585 527 €	565 759 €	567 050 €	364 849 €	-35,66%
Evolution		34,71%	-14,80%	17,56%	0,97%	-3,38%	0,23%	-35,66%	
Evolution moyenne		-0,05%							
TOTAL DES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	623 943 €	740 371 €	634 151 €	732 270 €	735 627 €	725 558 €	720 286 €	522 871 €	-27,41%
Evolution		18,66%	-14,35%	15,47%	0,46%	-1,37%	-0,73%	-27,41%	
Evolution moyenne		-1,32%							



Les subventions aux associations de droit privé ont une moyenne de diminution sur la période 2012-2019 de 2.5%. En 2019 leur montant a augmenté de 3.12% par rapport à 2018.

Excepté le pic de 2013, dû à la subvention au CCAS qui est passé à 150 000€ au lieu des 36 000€ perçus en 2012, les autres charges de gestion, ont fortement augmenté à compter de 2015, du fait du subventionnement du Budget Logements créée lors de cet exercice. La très forte baisse constatée en 2019, provient de la prise en charge par la CULM à compter de cet exercice du Contingent incendie pour un montant de 213 755€. (Ce montant étant déduit à compter de 2019 de l'Attribution de compensation).

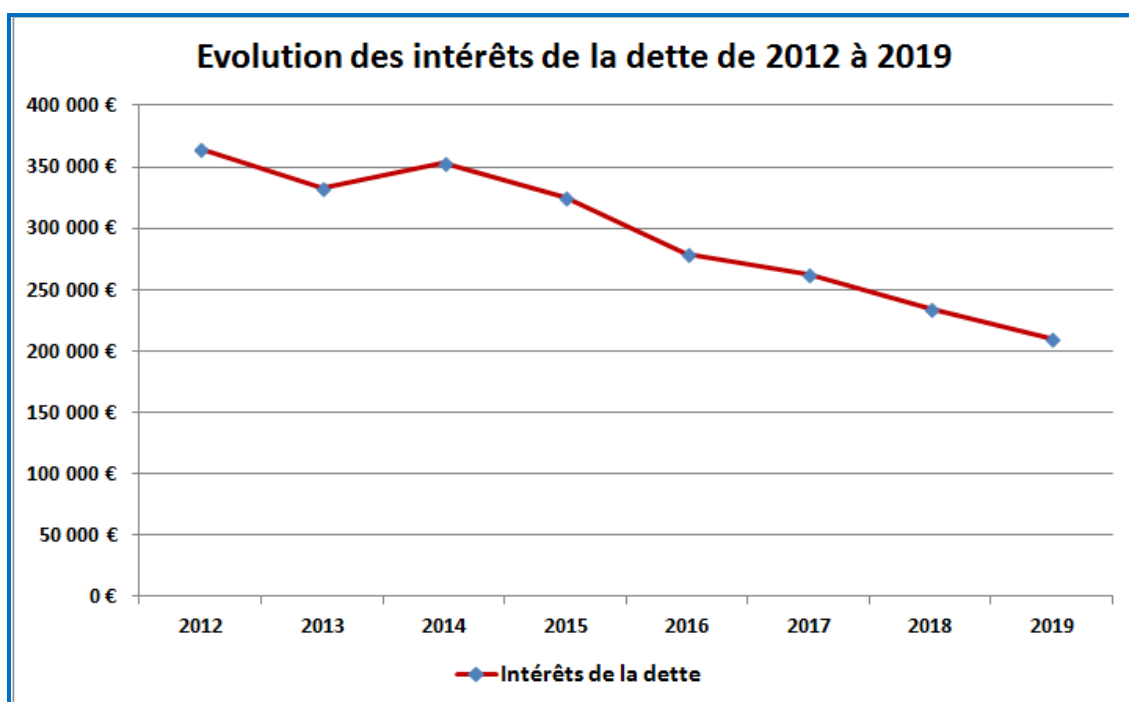
D. LES CHARGES FINANCIERES

Sont regroupés dans ce chapitre, les intérêts des emprunts, les intérêts de notre ligne de trésorerie, et les pertes de change générées par notre emprunt en francs suisses.

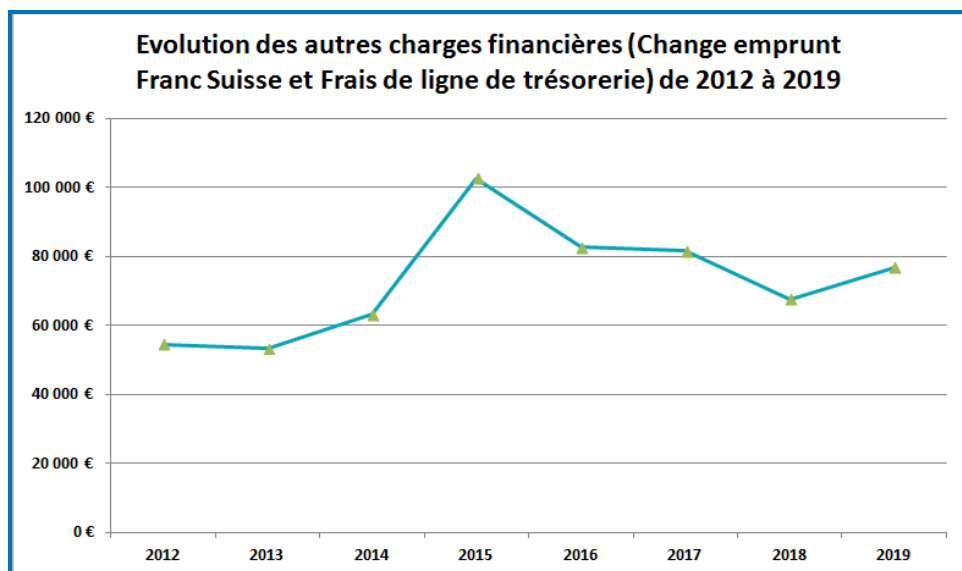
TABLEAU D'EVOLUTION DES CHARGES FINANCIERES DE 2012 A 2019									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Intérêts de la dette	364 204 €	332 786 €	352 992 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	-10,24%
Intérêts de la dette intégralement remboursés par les Budgets annexes	1 066 €	793 €	609 €	416 €	238 €	0 €	0 €	0 €	
Autres charges financières	54 502 €	53 332 €	63 100 €	102 567 €	82 614 €	81 653 €	67 566 €	76 872 €	13,77%
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	419 772 €	386 911 €	416 701 €	428 422 €	362 208 €	344 012 €	301 620 €	286 957 €	-4,86%
Evolution		-7,83%	7,70%	2,81%	-15,46%	-5,02%	-12,32%	-4,86%	
Evolution moyenne					-5,00%				

Les charges financières ont diminué en moyenne de 5% sur la période 2012-2019, en 2019 elles ont diminué de 4.86% par rapport à 2018.

Il est à noter que les pertes de change représentent 25.6% des charges financières, quant aux frais liés aux intérêts de ligne de trésorerie, ceux-ci représentent 1.2%.



L'évolution de la courbe ci-dessus est en partie due à la baisse des taux d'intérêts, puis à compter de 2014 à une baisse progressive du capital restant de notre dette.



Leur évolution dépend essentiellement de la valeur du change Euro-Franc-Suisse, et ce jusqu'en 2022, date d'extinction de la dette en CHF.

On constate sur la courbe que la valeur du change diminue à compter de 2016 puis augmente en 2019, les fluctuations observées dépendent non seulement de l'augmentation du capital en francs Suisses à rembourser tous les ans, mais aussi du cours de change CHF/euros appliqué chaque année.

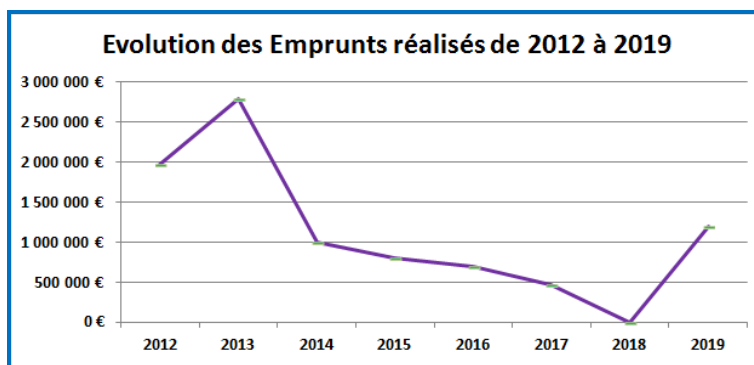
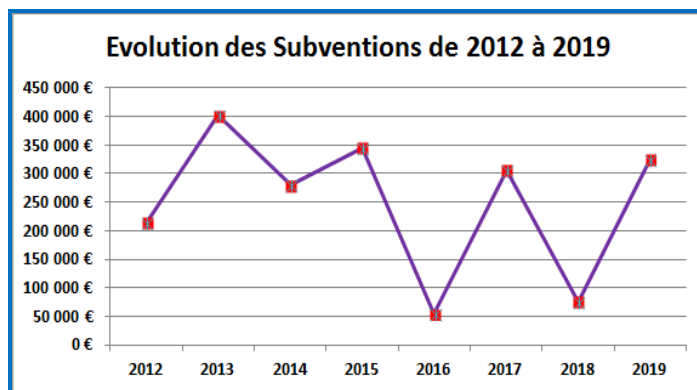
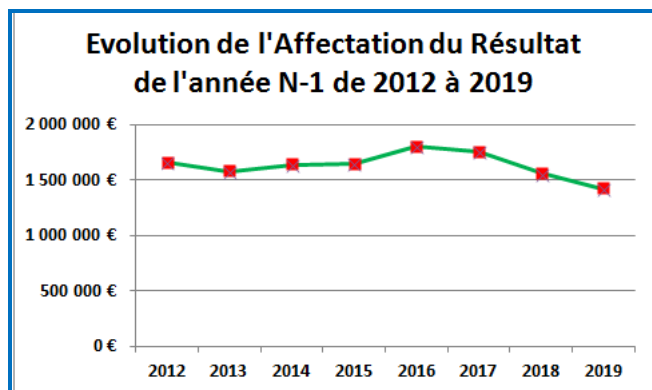
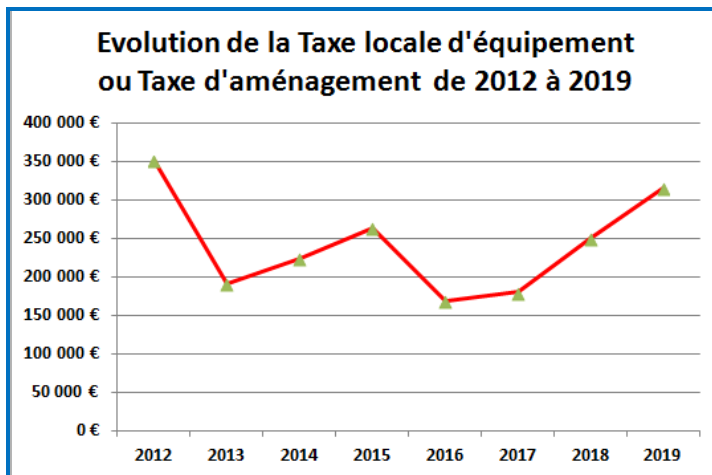
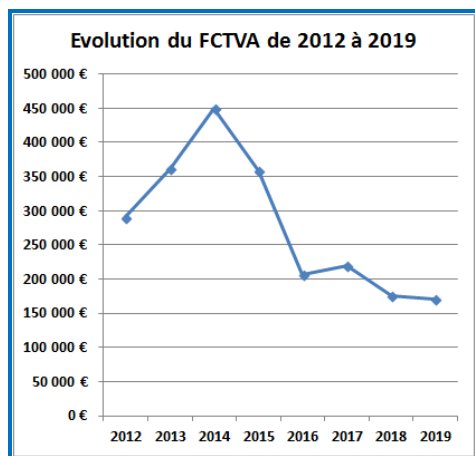
5 - EVOLUTION DES DEPENSES ET DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT de 2012 à 2019

5.1 LES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2012 A 2019

Les recettes réelles de la section d'investissement sont principalement constituées des éléments suivants : le Fonds de Compensation de la TVA, les Taxes d'aménagement, les subventions d'équipements, les emprunts et l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice N-1, L'évolution des recettes d'investissement est retracée ci-dessous :

TABLEAU D'EVOLUTION DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2012 A 2019									
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
FCTVA (10222)	291 000 €	362 346 €	449 395 €	358 558 €	206 655 €	219 658 €	176 035 €	171 015 €	-2,85%
Avance FCTVA (10222)				259 778 €					
Taxe locales d'équipement ou Taxe d'aménagement (10223)	350 854 €	191 114 €	223 753 €	263 998 €	168 857 €	179 660 €	249 946 €	315 468 €	26,21%
Affectation du Résultat de l'année N-1 (1068)	1 658 231 €	1 576 009 €	1 637 488 €	1 646 334 €	1 804 381 €	1 755 659 €	1 557 726 €	1 420 381 €	-8,82%
Subventions (13)	213 090 €	401 678 €	279 371 €	344 090 €	53 555 €	305 872 €	75 890 €	323 708 €	326,55%
Cessions d'immobilisations (775)	339 439 €	38 690 €	87 000 €	6 600 €	666 949 €	221 124 €	287 480 €	45 451 €	-84,19%
Remboursement de l'Avance faite au Budget de l'Eau en 2017 pour son passage en Budget principal							350 000 €		-100,00%
Autres recettes d'investissement	5 920 €	5 520 €	600 €	850 €					
Emprunts réalisés	1 970 000 €	2 800 000 €	1 000 000 €	800 000 €	700 000 €	470 000 €	0 €	1 200 000 €	
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 828 534 €	5 375 356 €	3 677 607 €	3 680 209 €	3 600 397 €	3 151 973 €	2 697 076 €	3 476 023 €	28,88%
Evolution		11,32%	-31,58%	0,07%	-2,17%	-12,45%	-14,43%	28,88%	
Evolution moyenne					-2,91%				

Les recettes réelles d'investissement ont eu une diminution moyenne sur la période de 2.91% ; En 2019 elles ont augmenté de près de 29% par rapport à 2018, essentiellement du à la contraction d'un emprunt en 2019 de 1 200 000€, alors qu'aucun nouvel endettement n'avait été réalisé sur 2018. Nous pouvons également noter qu'en 2019 les subventions versées ont quadruplé par rapport à 2018, pour revenir à un montant quasi similaire à celui de 2017, en 2017 celles-ci relevaient essentiellement des programmes « Mise en conformité du stade Lacore » et « Création d'une classe à l'école élémentaire », tandis qu'en 2019, elles correspondent pour la plus grande partie aux travaux de « Réhabilitation du Country ».



5.2 LES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2012 A 2019

Il peut s'agir soit de l'achat d'un bien mobilier destiné à l'équipement des services (véhicule, ordinateur, gros outillage), soit de la construction d'un équipement immobilier ou de travaux importants de mise aux normes sur le patrimoine immobilier déjà existant.

Chaque année la municipalité engage des travaux pour mettre en œuvre sa politique afin d'améliorer le cadre de vie de la population. Elle acquiert également du matériel afin d'améliorer l'efficacité du service rendu à nos concitoyens. Les dépenses d'équipement varient en fonction du programme d'investissement décidé chaque année mais également en fonction des moyens financiers. Le tableau ci-dessous retrace leur évolution :

TABLEAU D'EVOLUTION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT DE 2012 A 2019

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2018 et 2019
Dépenses d'équipement (20/21/23/45) + Travaux en régie	2 825 476 €	4 415 358 €	2 759 640 €	1 856 269 €	1 955 385 €	1 130 818 €	1 610 768 €	3 262 951 €	102,57%
Rbt caution	5 760 €	5 360 €			960 €	850 €			
Remboursement avance FCTVA					129 889 €	129 889 €			
Remboursement TLE trop perçue					6 770 €	20 310 €		34 795 €	
Avance faite au Budget de l'Eau en 2017 pour son passage en Budget principal autonome						350 000 €			
Remboursement du capital des emprunts	1 399 826 €	1 499 113 €	1 583 671 €	1 764 271 €	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	1 476 626 €	1,41%
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	4 231 062 €	5 919 831 €	4 343 311 €	3 620 540 €	3 807 711 €	3 120 192 €	3 066 800 €	4 774 372 €	55,68%
Evolution		39,91%	-26,63%	-16,64%	5,17%	-18,06%	-1,71%	55,68%	
Evolution moyenne		5,39%							

Les Dépenses réelles d'investissement ont eu une augmentation moyenne sur la période de 5.4% . En 2019 elles ont augmenté de près de 56% par rapport à 2018, cette évolution essentiellement due à la réalisation de la « Réhabilitation du Country » pour 2 120 000€, et aux travaux sur divers bâtiments communaux pour 234 000€.

6 - L'ANALYSE DE LA DETTE DE COUZEIX

La dette du Budget Communal de COUZEIX était au 1er janvier 2019 : 10 351 720€

Sa composition était la suivante :

49.75% (5 012 194€) d'emprunts à taux variables simples, d'emprunts à taux résultant de formules, d'emprunts indexés sur le taux du livret A, et d'un prêt en Francs Suisses à taux variable simple indexé sur le Libor 12 mois CHF,

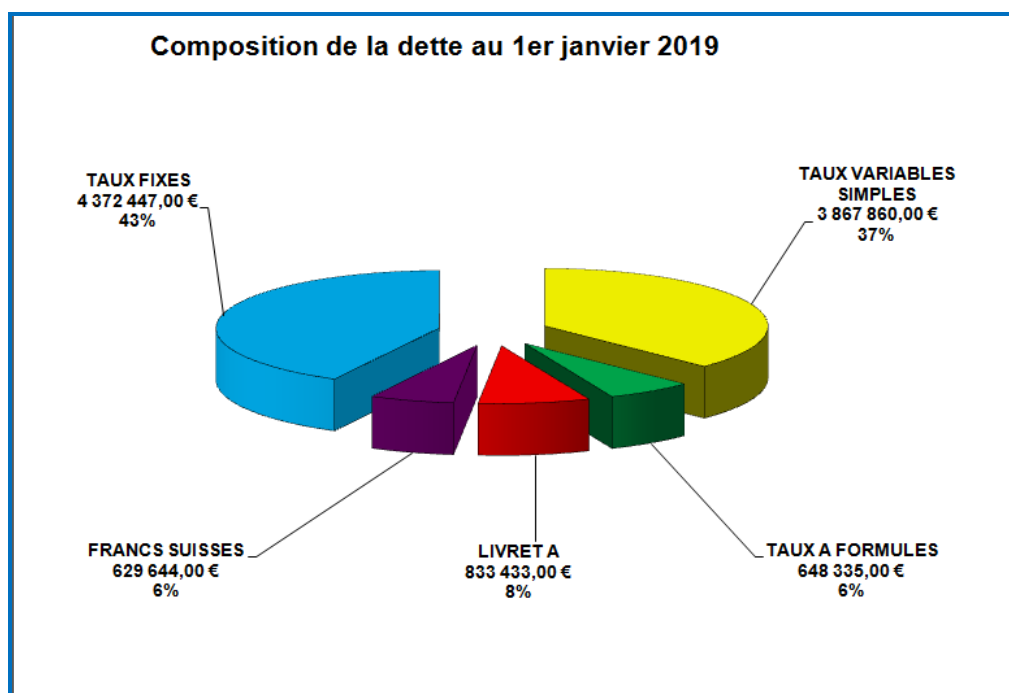
50.25 % (5 062 900€) d'emprunts à taux fixe.

En 2019, la moyenne de nos taux variables reste toujours basse.

Le tableau ci-dessous décrit la moyenne des taux appliqués sur l'année 2019 à chaque catégorie d'emprunts :

Catégories d'emprunts	CRD au 1er janvier 2019	Moyenne des taux appliquée sur l'année 2019
Emprunts à taux fixe	4 372 447€	2.26%
Emprunts à taux variables simples	3 867 860€	1.21%
Emprunts à taux résultant de formules	648 335€	2.94%
Emprunts indexés sur le livret A	833 433€	1.84%
Emprunt à taux variable en Francs Suisses	629 644€	0.00%

Le graphique ci-dessous décrit la composition de la dette au 1^{er} janvier 2019

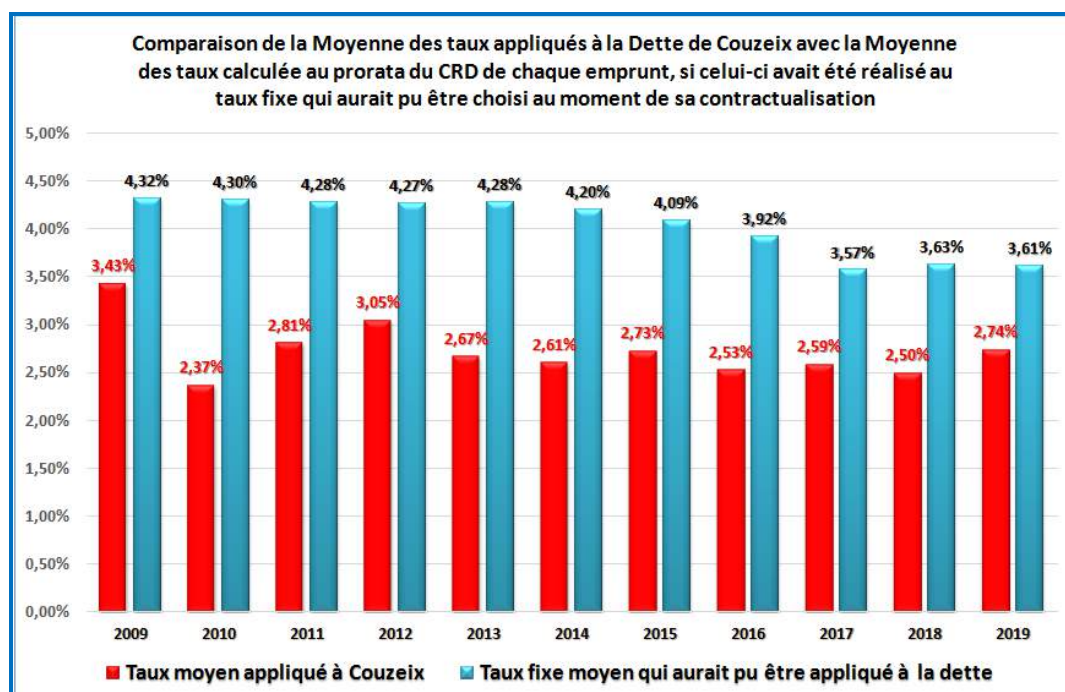


Le tableau ci-dessous analyse l'évolution des taux d'intérêts appliqués à la dette de 2009 à 2019

Evolution des taux d'intérêts moyens appliqués à la dette du Budget principal de 2009 à 2019											
	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CRD au 1er janvier du B Principal (y compris CRD affecté aux Budgets annexes)	15 468 948,51 €	15 210 731,13 €	14 244 238,00 €	13 453 689,40 €	14 018 986,56 €	15 315 207,60 €	14 726 637,59 €	13 846 897,52 €	12 826 076,54 €	11 785 251,82 €	10 351 719,56 €
CRD au 1er janvier affecté aux budgets annexes	97 916,41 €	51 925,12 €	30 277,35 €	25 700,04 €	20 504,09 €	16 157,24 €	9 745,12 €	6 114,26 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
CRD réel du Budget principal	15 371 032,10 €	15 158 806,01 €	14 213 960,65 €	13 427 989,36 €	13 998 482,47 €	15 299 050,36 €	14 716 892,47 €	13 840 783,26 €	12 826 076,54 €	11 785 251,82 €	10 351 719,56 €
Intérêts	563 263,24 €	380 032,79 €	360 601,88 €	369 003,84 €	341 636,92 €	339 775,14 €	343 330,40 €	300 292,31 €	265 174,05 €	242 170,43 €	222 065,51 €
Intérêts courus non échus	-43 666,22 €	-45 732,26 €	-8 624,39 €	-3 734,37 €	-8 058,03 €	13 825,60 €	-17 475,14 €	-20 698,46 €	-2 814,56 €	-8 116,12 €	-11 980,54 €
Pertes de change (sur franc suisse)	10 275,73 €	27 125,20 €	48 165,09 €	45 529,01 €	41 414,45 €	46 554,37 €	76 700,02 €	71 433,92 €	70 356,77 €	61 139,93 €	73 433,64 €
Total Charges financières du Budget Principal	529 872,75 €	361 425,73 €	400 142,58 €	410 798,48 €	374 993,34 €	400 155,11 €	402 555,28 €	351 027,77 €	332 716,26 €	295 194,24 €	283 518,61 €
Remboursement par les Budgets annexes des intérêts de la dette transférée	2 954,55 €	1 414,91 €	1 177,79 €	1 065,78 €	793,14 €	609,12 €	415,90 €	237,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total charges financières du Budget Principal exclu les intérêts remboursés par les B Annexes	526 918,20 €	360 010,82 €	398 964,79 €	409 732,70 €	374 200,20 €	399 545,99 €	402 139,38 €	350 789,93 €	332 716,26 €	295 194,24 €	283 518,61 €
Taux d'intérêts moyen appliqué aux emprunts du B Principal	3,43%	2,38%	2,81%	3,05%	2,67%	2,61%	2,73%	2,54%	2,59%	2,50%	2,74%
Taux d'intérêts moyen appliqué aux emprunts du B Principal (exclusion faite des emprunts affectés au Budgets annexes)	3,43%	2,37%	2,81%	3,05%	2,67%	2,61%	2,73%	2,53%	2,59%	2,50%	2,74%
Dont Taux d'intérêts moyen imputable aux pertes de change	0,07%	0,17%	0,34%	0,32%	0,29%	0,30%	0,52%	0,51%	0,55%	0,52%	0,71%

Comparaison des taux d'intérêts moyens appliqués à la dette de Couzeix avec la moyenne des taux (calculé au prorata du CRD de chaque emprunt si chacun d'eux avait été réalisé au taux fixe qui aurait pu être contracté lors de sa réalisation) de 2009 à 2019

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux moyen appliqué à Couzeix	3,43%	2,37%	2,81%	3,05%	2,67%	2,61%	2,73%	2,53%	2,59%	2,50%	2,74%
Moyenne	2,73%										
Taux fixe moyen qui aurait pu être appliqué à la dette	4,32%	4,30%	4,28%	4,27%	4,28%	4,20%	4,09%	3,92%	3,57%	3,63%	3,61%
Moyenne	4,04%										
Différentiel constaté sur les taux	-0,89%	-1,93%	-1,47%	-1,22%	-1,61%	-1,59%	-1,36%	-1,39%	-0,98%	-1,13%	-0,87%
Moyenne	-1,31%										
CRD au 1er janvier	15 371 032,10 €	15 158 806,01 €	14 213 960,65 €	13 427 989,36 €	13 998 482,47 €	15 299 050,36 €	14 716 892,00 €	13 840 783,26 €	12 826 076,54 €	11 785 251,82 €	10 351 719,56 €
Différentiel sur les intérêts payés	-136 802,19 €	-292 564,96 €	-208 945,22 €	-163 821,47 €	-225 375,57 €	-243 254,90 €	-200 149,73 €	-192 386,89 €	-125 695,55 €	-133 173,35 €	-90 059,96 €
Moyenne	-182 930 €										



Les tableaux ci-dessus nous permettent de comparer les taux d'intérêts moyens appliqués à la dette de Couzeix avec la moyenne des taux calculé au prorata du CRD de chaque emprunt si chacun d'eux avait été contractualisé au taux fixe alors proposé.

En 2019 le taux moyen appliqué est de 2.74%, alors qu'il aurait été de 3.61%, si tous les emprunts avaient été réalisés à taux fixe, générant ainsi sur l'année un gain de 90 060€.

Sur la période comparée, la moyenne des taux moyens est de 2.73%, contre 4.04% pour la moyenne des taux fixes qui auraient pu être appliqués.

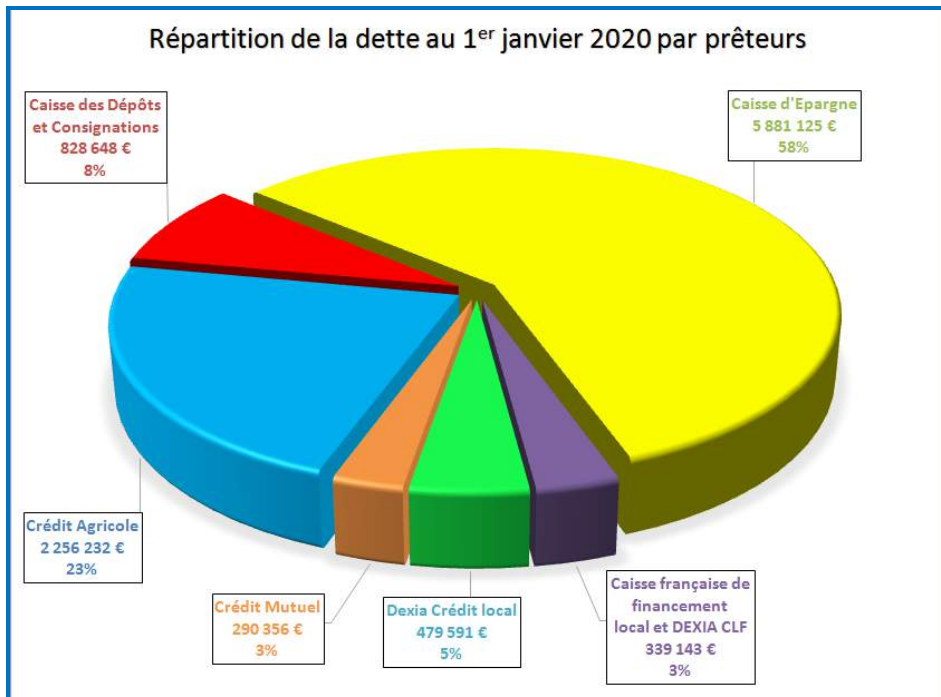
Le gain pour la Commune sur la période est de 2 012 230€ et le gain annuel moyen est donc de 182.930€.

La dette au 1^{er} janvier 2020

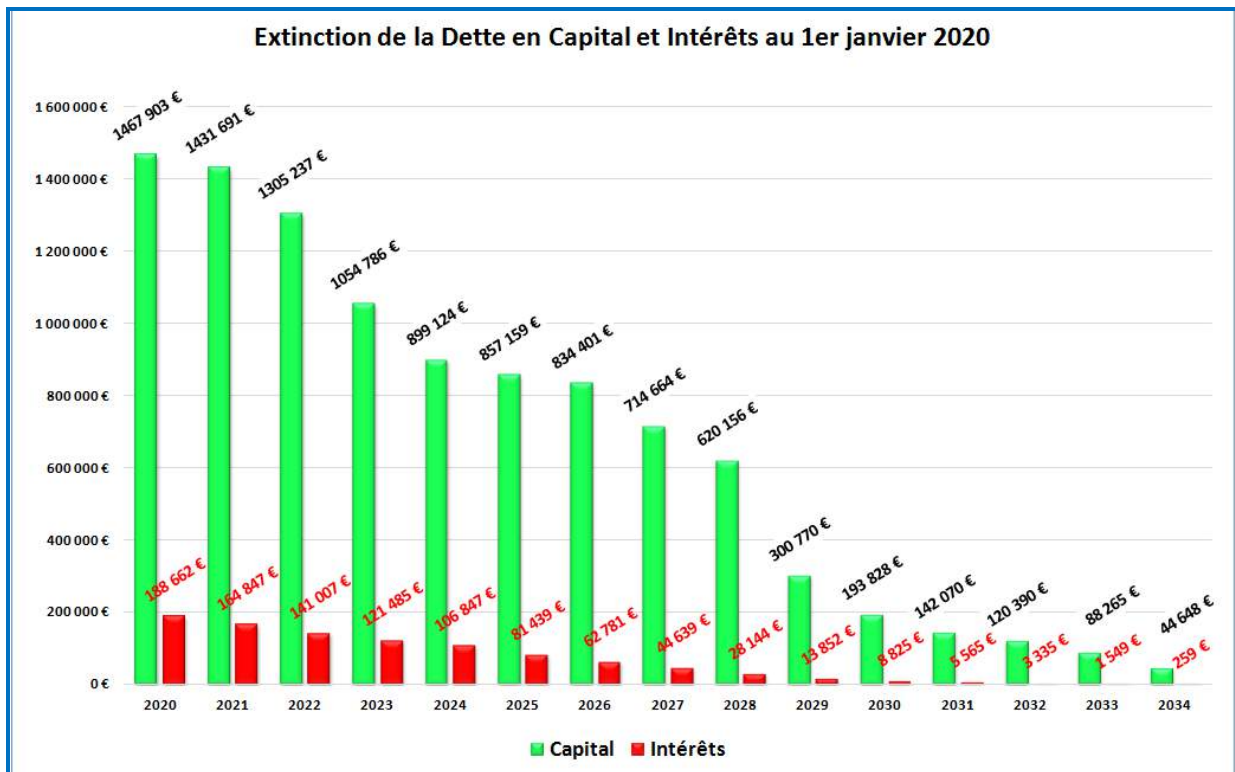
Après remboursement du capital de la dette en 2019, le capital restant du au 31 décembre 2019 s'élève à 10 075 094€, la Commune s'est donc désendettée en 2019 de 276 626€.

TYPE DE DETTE	CAPITAL RESTANT DU AU 01/01/2020
TAUX VARIABLES SIMPLES	3 402 197 €
TAUX A FORMULES	424 713 €
LIVRET A	705 694 €
FRANCS SUISSES	479 591 €
TAUX FIXES	5 062 900 €
TOTAL	10 075 094 €

ETAT DE LA DETTE DU BUDGET COMMUNAL AU 1 ^{er} JANVIER 2020 PAR PRETEURS				
REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital au 01/01/2020	Annuité prévisionnelle correspondant sur 2020	Dont	
			Intérêts	Capital
Crédit Agricole	2 256 232 €	359 177,13 €	37 822,23 €	321 354,90 €
Caisse des Dépôts et Consignations	828 648 €	147 821,89 €	9 729,12 €	138 092,77 €
Caisse d'Epargne	5 881 125 €	827 527,72 €	131 736,59 €	695 791,13 €
Caisse française de financement local et DEXIA CLF	339 143 €	113 490,53 €	3 734,62 €	109 755,91 €
Dexia Crédit local	479 591 €	154 855,26 €	0,00 €	154 855,26 €
Crédit Mutuel	290 356 €	53 691,84 €	5 638,96 €	48 052,88 €
TOTAL	10 075 093,91 €	1 656 564,37 €	188 661,52 €	1 467 902,85 €



Le graphique ci-dessus nous montre que la Caisse d'épargne d'Auvergne et du Limousin détient la majorité des prêts (58%), vient ensuite le Crédit Agricole avec 23%.



La répartition de la dette au 1^{er} janvier 2020 selon la Typologie « Gissler » mise en place afin d'éviter les risques encourus par les Collectivités lors de la mise en place avant 2008 de prêts dits toxiques avec certains établissements bancaires est décrite dans le tableau ci-dessous :

Structure	Indices sous-jacents	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)
		Indices en euro	Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	Ecart d'indices zone euro	Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors	Ecart d'indices hors zone euro	Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel).	Nombre de produits	17	1	0	0	0	
	% de l'encours	74,08%	3,20%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Montant en euros	7 463 924,40	322 694,52	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	2	0	0	0	0	
	Montant en euros	1,97%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Nombre de produits	198 420,76	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	1	0	0	0	0	
	Montant en euros	13,74%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Nombre de produits	1 384 171,52	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	% de l'encours	0	0	0	0	0	
	Montant en euros	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
	Nombre de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0	0	1	0	0	
	Montant en euros	0,00%	0,00%	2,25%	0,00%	0,00%	
	Nombre de produits	0,00	0,00	226 292,06	0,00	0,00	
(F) Autres types (Emprunt en Francs Suisse à taux variable simple sur Libor CHF 12mois)	% de l'encours						1
	Montant en euros						4,76%
	Montant en euros						479 590,65

7 - EVOLUTION DES PRINCIPAUX RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE DE 2012 A 2019

ELEMENTS SERVANT AU CALCUL DES PRINCIPAUX RATIOS COMMUNAUX DE 2012 A 2019									
	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	Variation entre 2018 et 2019
Population	8 924	8 985	9 182	9 200	9 218	9 236	9 346	9 426	0,86%
Dépenses réelles de fonctionnement	5 663 219 €	6 001 337 €	6 072 965 €	6 290 748 €	6 417 038 €	6 557 985 €	6 672 928 €	6 567 163 €	-1,58%
Frais de personnel total (comprenant celui de la CULM + et des Budgets annexes mis à disposition)	3 238 137 €	3 414 876 €	3 665 351 €	3 705 334 €	3 825 358 €	3 968 858 €	4 029 443 €	3 973 871 €	-1,38%
Frais de personnel (propre à la Commune)	2 974 090 €	3 141 827 €	3 184 458 €	3 222 210 €	3 358 649 €	3 487 790 €	3 443 478 €	3 523 244 €	2,32%
Intérêts de la dette	364 204 €	332 786 €	352 992 €	325 439 €	279 356 €	262 359 €	234 054 €	210 085 €	-10,24%
Contingents obligatoires (service incendie)	271 552 €	288 361 €	210 512 €	212 690 €	212 902 €	213 328 €	213 755 €		-100,00%
Recettes réelles de fonctionnement	7 529 427 €	7 910 266 €	8 154 823 €	8 752 350 €	8 428 774 €	8 416 859 €	8 500 867 €	8 342 087 €	-1,87%
Recettes fiscales (cpté 73) diminuées de la dotation de solidarité et du FPIC et augmentées des Allocations de compensation	4 693 083 €	4 913 950 €	5 013 258 €	5 280 613 €	5 358 741 €	5 441 689 €	5 509 400 €	5 570 899 €	1,12%
Recettes fiscales (cpté 73) diminuées de la dotation de solidarité et du FPIC	4 573 849 €	4 804 214 €	4 902 636 €	5 164 686 €	5 264 255 €	5 310 589 €	5 370 427 €	5 419 101 €	0,91%
Produits de 3 taxes	3 776 008 €	3 991 462 €	4 182 501 €	4 413 449 €	4 533 539 €	4 685 593 €	4 881 623 €	5 090 402 €	4,28%
Produit des 4 taxes	4 358 671 €	4 574 126 €	4 678 868 €	4 889 782 €	4 973 233 €	4 960 286 €	5 039 986 €	5 090 402 €	1,00%
D.G.F Totale	1 236 065 €	1 293 072 €	1 231 682 €	1 090 347 €	918 327 €	830 175 €	823 382 €	824 753 €	0,17%
Dépenses D'équipement brut	2 825 476 €	4 415 358 €	2 759 640 €	1 856 269 €	1 955 385 €	1 130 818 €	1 610 768 €	3 262 951 €	102,57%
Epargne Brute	1 866 208 €	1 908 929 €	2 081 858 €	2 461 602 €	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	1 774 924 €	-2,90%
Encours de la dette au 31.12	13 998 482 €	15 299 369 €	14 715 379 €	13 840 783 €	12 826 076 €	11 785 252 €	10 351 720 €	10 075 094 €	-2,67%
Annuité de la dette	1 767 764 €	1 831 899 €	1 936 663 €	2 089 711 €	1 994 063 €	1 750 685 €	1 690 086 €	1 686 711 €	-0,20%
Remboursement de la dette (capital)	1 399 826 €	1 499 113 €	1 583 671 €	1 764 271 €	1 714 707 €	1 488 325 €	1 456 032 €	1 476 626 €	1,41%
Epargne nette	466 382 €	409 816 €	498 187 €	697 330 €	297 030 €	370 549 €	371 906 €	298 298 €	-19,79%

LES PRINCIPAUX RATIOS COMMUNAUX OBLIGATOIRES ET LEUR EVOLUTION DE 2012 A 2019

	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	Variation entre 2018 et 2019	Moyenne strate 2018: Communes de 5 à 10 000 ha (FFU)	Ecart en % entre Coefficients 2018 et Moyenne strate 2018: Communes de 5 à 10 000 ha (FFU)
Dépenses réelles fonctionnement sur Population	635	668	661	684	696	710	714	697	-2,42%	939	-23,96%
Recettes réelles Fonctionnement sur Population	844	880	888	951	914	911	910	885	-2,70%	1 131	-19,58%
Frais de personnel total/ Population	363	380	399	403	415	430	431	422	-2,22%	530	-18,65%
Frais de personnel propre à la commune/ Population	333	350	347	350	364	378	368	374	1,45%		
Recettes fiscales diminuées de la dotation de solidarité et FPIC et augmentées des Alloc compensatrices / Recettes de réelles Fonctionnement	62,33%	62,12%	61,48%	60,33%	63,58%	64,65%	64,81%	66,78%	3,04%		
Recettes fiscales diminuées de la dotation de solidarité et FPIC/ Recettes réelles de fonctionnement	60,75%	60,73%	60,12%	59,01%	62,46%	63,09%	63,18%	64,96%	2,83%		
Produit des 3 taxes/ Population	423	444	456	480	492	507	522	540	3,39%	488	7,03%
Produit des 4 taxes sur Population	488	509	510	531	540	537	539	540	0,14%		
DGF Totale sur Population	139	144	134	119	100	90	88	87	-0,68%	152	-42,04%
Épargne brute/ Population	209	212	227	268	218	201	196	188	-3,72%	192	1,87%
Épargne brute/ Recettes réelles de fonctionnement	24,79%	24,13%	25,53%	28,13%	23,87%	22,09%	21,50%	21,28%	-1,05%	17%	26,49%
Encours de dette sur Population	1 569	1 703	1 603	1 504	1 391	1 276	1 108	1 069	-3,50%	844	31,23%
Annuité de dette/ Population	198	204	211	227	216	190	181	179	-1,05%	108	67,44%
Annuité de dette/ Recettes réelles de fonctionnement	23,48%	23,16%	23,75%	23,88%	23,66%	20,80%	19,88%	20,22%	1,70%	9,55%	108,18%
Dépenses d'équipement brut sur Population	317	491	301	202	212	122	172	346	100,85%	320	-46,14%
Épargne nette/ Population	52	46	54	76	32	40	40	32	-20,47%	108	-63,15%
LES RATIOS D'ALERTE: Application Score utilisé par la DGFP, elle doit servir à prévenir les difficultés financières des Communes et à les avertir.											
Coefficient d'autofinancement courant= (Dépenses réelles de Fonctionnement + Rembt du capital emprunts)/ recettes réelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être inférieur à 1											
Coefficient d'autofinancement	0,94	0,95	0,94	0,92	0,96	0,96	0,96	0,96	0,84%	0,90	6,25%
Ratio de rigidité= (Frais de personnel total + intérêts + contingent incendie)/ recettes réelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être inférieur à 0,58											
Ratio de rigidité	0,51	0,51	0,52	0,48	0,51	0,53	0,53	0,50	-4,77%	0,52	1,28%
Ratio de surendettement= Encours de dette / Recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio doit être inférieur à 1,6											
Ratio de surendettement	1,86	1,93	1,80	1,58	1,52	1,40	1,22	1,21	-0,82%	0,74	64,56%
LES RATIOS KLOPPER: complémentaires aux Ratios d'alerte, le premier met en valeur la part de l'autofinancement dans les recettes de fonctionnement; le second indique le temps nécessaire à rembourser la dette si la commune décidait d'y affecter l'intégralité de son épargne brute.											
Épargne brute/Recettes réelles de fonctionnement	24,79%	24,13%	25,53%	28,13%	23,87%	22,09%	21,50%	21,28%	-1,05%	17,00%	26,49%
Encours de la dette au 31.12	13 998 482 €	15 299 369 €	14 715 379 €	13 840 783 €	12 826 076 €	11 785 252 €	10 351 720 €	10 075 094 €	-2,67%		
Épargne Brute	1 866 208 €	1 908 929 €	2 081 858 €	2 461 602 €	2 011 736 €	1 858 874 €	1 827 938 €	1 774 924 €	-2,90%		
Encours de dette/ Epargne brute	7,50	8,01	7,07	5,62	6,38	6,34	5,66	5,68	0,23%	4,40	28,71%

Etudes des Ratios sur population :

Le Ratio « Dépenses réelles de fonctionnement sur population » a augmenté régulièrement de 2012 à 2018, puis régresse de 2.4% en 2019 par rapport à 2018, la comparaison de ce Ratio (2018) à celui de la Moyenne de la strate (2018), montre un écart de -24% pour COUZEIX, on en conclut que le train de vie de la Commune est amputé d'un quart du train de vie des autres Communes de la strate.

Le Ratio « Recettes réelles de fonctionnement sur population » a lui aussi augmenté régulièrement de 2012 à 2018, puis a régressé de 2.7% en 2019 par rapport à 2018, la comparaison de ce Ratio (2018) à celui de la Moyenne de la strate (2018), montre un écart de -19.6% pour COUZEIX, on en conclut que COUZEIX génère 1/5^{ème} de recettes en moins que les autres Communes de la strate.

Le Ratio « Frais de personnel total sur population » (Incluant les personnels mis à disposition) a diminué de 2.22% entre 2019 et 2018, et sa comparaison en 2018 avec les Communes de la strate montre un écart de près de -19%.

Le Ratio « Frais de personnel propre à la Commune sur population » a augmenté de 1.45% par rapport à 2018.

Le Ratio « Produit des 3 taxes (TH, TFB et TFNB) sur population » a augmenté de 3.4% par rapport à 2018, et sa comparaison en 2018 avec les Communes de la strate montre un écart de + 7% , les Bases et les taux communaux de Couzeix étant supérieurs à ceux de la Moyenne comparée.

Le Ratio « Produit des 4 taxes (TH, TFB et TFNB + AC) » sur population » a augmenté seulement de 0.14% par rapport à 2018, malgré la hausse des bases et des taux, la perte de l'Attribution de compensation en Recettes a induit cette stagnation, (elle est devenue négative suite au transfert à la CULM en 2019 : du contingent incendie pour -213 755€ et de la Concession de distribution de gaz public pour +5 579€).

Le Ratio « DGF totale sur population » a diminué de 0.68% par rapport à 2018, et les données 2018 comparées montrent un écart de -42% pour Couzeix.

Le Ratio « Epargne brute sur population » a diminué de 3.72% par rapport à 2018, les Recettes ayant plus diminué que les dépenses entre 2019 et 2018, et les données 2018 comparées montrent un écart de +1.87% pour Couzeix, signe d'une gestion rigoureuse malgré moins de moyen que les autres Communes de la strate.

Le Ratio « Encours de dette sur population » a diminué de 3.5% par rapport à 2018, les données 2018 comparées montrent un écart de +31.23% pour Couzeix, signe d'un endettement d'un tiers supérieur pour la commune.

Le Ratio « Annuité de dette sur population » a diminué de 1% par rapport à 2018, les données 2018 comparées montrent un écart de +67.44% pour Couzeix.

Le Ratio « Epargne nette sur population » a diminué de 20.47% par rapport à 2018, les données 2018 comparées montrent un écart de -63.15% pour Couzeix, du fait de l'écart important de notre endettement respectif.

Etude des ratios d'alerte

Le coefficient d'autofinancement courant est inférieur au seuil d'alerte qui est de 1 de 2012 à 2019, après une constante baisse de 2012 à 2015, il se stabilise à 0.96 les 4 années suivantes. Les données 2018 comparées montrent un écart de +6.25% par rapport à la Moyenne des Communes de la strate qui a un taux de 0.90.

Le ratio de rigidité est inférieur au seuil de 0.58 de 2012 à 2019, sa valeur 2019 étant de 0.50 au lieu de 0.53 en 2018. Les données 2018 comparées montrent un écart de +1.28% par rapport à la Moyenne des Communes de la strate qui a un taux de 0.52.

Le ratio de surendettement est supérieur au seuil d'alerte qui est de 1.6 de 2012 à 2014, (le capital restant du durant cette période variait entre 14 000 000€ et 14 716 000€), puis diminue progressivement de 1.58 à 1.21 pour 2019. Les données 2018 comparées montrent un écart de +64.56% par rapport à la Moyenne des Communes de la strate qui a un taux de 0.74.

Etude des ratios Klopfer

Le ratio « Epargne brute sur les recettes réelles de fonctionnement » qui mesure la part d'autofinancement dans les recettes de fonctionnement, diminue de 1.05% en 2019 par rapport à 2018, (Les Recettes de fonctionnement diminuent dans leur participation à l'autofinancement).

Le ratio « Encours de dette sur épargne brute » qui mesure le nombre d'année qu'il faut à la collectivité pour que son épargne brute rembourse intégralement sa dette, est de 6 ans et est tout à fait satisfaisant, valeur identique à celle de 2018, le seuil d'alerte étant de 12 ans pour les communes.

II-LES DONNEES MACRO-ECONOMIQUES ET LE CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES POUR 2020

L'environnement international

La croissance économique mondiale devrait passer à 3% en 2020 selon les prévisions de l'OCDE qui s'attend à « la plus faible croissance mondiale depuis la crise financière» 2007-2008. Elle est en net recul par rapport à 2017 (+3,7%).

Les risques continuent de s'accumuler : guerre commerciale sino-américaine avec la taxation américaine sur les produits chinois et le dumping à l'exportation de la Chine (créant du même coup de la récession à l'intérieur du pays), incertitudes liées au Brexit et taux de croissance des pays émergents qui diminuent également suite au ralentissement de la Chine avec la chute des exportations de leurs matières premières.

L'Europe s'affaiblit notamment avec l'Allemagne dont les taux de croissance attendus pour 2019 et 2020 seraient respectivement de 0,5% et 0,6%. L'Italie et la Grande-Bretagne connaîtraient elles aussi des baisses de croissance.

Au sein de la zone Euro, la B.C.E.souhaiterait une inflation de 2% pour enrayer ces tendances à la récession mais la productivité ne semble pas évoluer et à défaut l'inflation mondiale suit les cours de l'énergie (cours du brut également en baisse). Il est donc vraisemblable qu'elle continuera d'injecter des liquidités dans l'économie afin de compenser le manque d'activité et parer à une éventuelle crise financière. Les taux d'intérêts devraient donc rester très bas encore pour 2020 voire au-delà.

L'environnement national

Touchée par le ralentissement économique mondial, la croissance économique française serait de 1,3% en 2019 et de 1,2% en 2020 contre 1,7% en 2018. Ce niveau de croissance reste supérieur à celui observé entre 2012 et 2016 (+0,8% par an) et serait dû aux mesures gouvernementales prises pour soutenir le pouvoir d'achat, l'investissement et l'emploi.

Selon la Banque de France le taux d'inflation, quant à lui, de 1,9% en 2018 reculerait à 1,1% en 2019 en lien avec la baisse des coûts de l'énergie pour remonter légèrement à 1,4% en 2020, influencé en cela par la baisse du chômage et la reprise de la productivité.

Selon la loi de finance 2020, les dépenses publiques seraient maîtrisées et la dette publique stagnerait passant de 98,8% du PIB en 2019 à 98,9% en 2020.

Le déficit public, lui, repasserait sous la barre des 3% après l'avoir franchi en 2019 (-3,1%) pour atteindre 2,2% du PIB en 2020.

La loi de finance 2020 et ses principaux axes pour les Collectivités locales: la stabilité des concours financiers et une fiscalité peu dynamique

La réforme fiscale programmée engendrera de nombreux changements en 2021 dans le calcul des dotations et des mécanismes de péréquation.

Ainsi, pour le bloc communal, le Comité des Finances Locales a estimé que les potentiels fiscal et financier mesurant le niveau de ressources, l'effort fiscal évaluant la pression fiscale et le coefficient d'intégration fiscal qui estime l'intégration fiscale d'un EPCI intervenant dans la répartition des dispositifs de péréquation des dotations seront impactés par la disparition de la taxe d'habitation.

Par conséquent toutes les enveloppes de la DGF seront affectées.

Pour 2020, la stabilité de ces ressources devrait perdurer, ainsi les concours financiers de l'État enregistrent une légère hausse (+1%) par rapport à la Loi de Finance 2019 pour atteindre 48,9Md€.

La Dotation Globale de Fonctionnement

Le montant de la dotation globale de fonctionnement, fixé à 26,950 milliards d'euros, est quasiment identique à celui de la LF 2019

La péréquation continue de progresser faiblement de 180 Millions€ (même montant qu'en 2018 et 2019).

Ainsi, la Dotation de solidarité urbaine (DSU) atteindra 2,38 milliards d'euros (+90 millions), la Dotation de solidarité rurale (DSR) atteindra 1,69 milliard d'euros (+90 millions) et la nationale de péréquation 0,79 Md€ (identique à

2018).

Les Dotations de soutien à l'investissement

Elles sont maintenues à un niveau historiquement élevé et atteignent 1,8Mds€ pour le bloc communal soit 1 Milliard de plus qu'en 2014.

Sous l'effet de la reprise de l'investissement local liée au cycle électoral, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) bénéficie d'une hausse de 351 millions d'euros et se monte à 6 milliards d'euros pour 2020. L'automatisation de sa gestion dont les effets ne seront pas encore connus sur les finances locales est à nouveau reportée d'un an pour entrer en vigueur au 01/01/2021.

La Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) est également figée au montant de 2019 : 1 046 millions d'euros.

Le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 reconduit puis mué en une véritable dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) reste identique à son niveau de 2019 soit 570 millions d'euros. Cette dotation soutient les initiatives reconnues dans le grand plan d'investissement (rénovation thermique, transports durables).

La Fiscalité locale

En 2020, le premier acte de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences principales, mis en œuvre progressivement depuis 2018, se terminera.

Cependant, la loi de finance 2020 introduit des modifications en prévision du second acte de cette suppression.

En 2020, elle sera effective pour 80% des contribuables au niveau national.

La suppression de la Taxe d'habitation sur la résidence principale sera appliquée au 20% des contribuables restants par tiers de 2021 jusqu'en 2023. (Ils en seront exonérés en 2021 de 30%, puis de 65% en 2022 et enfin de 100% en 2023).

Les collectivités locales continueront à percevoir la taxe d'habitation pour l'année 2020, avant de recevoir à compter de 2021 des produits en remplacement.

Cette perte de ressources sera compensée par le transfert à leur profit de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties à compter de 2021.

Cependant, au niveau d'une commune, le montant transféré de TFPB ne sera pas nécessairement équivalent au montant de TH sur les résidences principales perdu, il pourra être supérieur (Commune surcompensée) ou inférieur (Commune sous-compensée).

Afin de garantir à toutes les communes une compensation à l'euro près du montant de TH sur les résidences principales supprimé, un mécanisme d'équilibrage prenant la forme d'un coefficient correcteur neutralisera les sur ou sous-compensations.

Ce coefficient correcteur sera calculé en 2021, sera fixe et s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de la Commune. Il résultera du rapport entre les produits fiscaux avant et après réforme.

Ce coefficient sera calculé sur les taux appliqués en 2017 et sur les bases 2020.

Pour les communes dont la surcompensation spontanée sera inférieure à 10 000€, le coefficient correcteur ne sera pas appliqué, et le gain résultant de la réforme sera ainsi conservé par la Commune.

III-LA PRESENTATION DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DU BUDGET PRINCIPAL 2020

A- LES RESULTATS 2019

Les Résultats 2019 de Couzeix sont les suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Excédent antérieur reporté	160 000,00 €
Excédent antérieur reporté Budget Eau 2018	155 145,20 €
Recettes 2019	8 566 629,93 €
Dépenses 2019	7 027 126,86 €
Résultat de l'exercice 2019	1 539 503,07 €
Résultat cumulé 2019	1 854 648,27 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Déficit d'investissement antérieur reporté 2018 (-139 329,98€ Déficit 2018 du B C) et (+56 638€ Excédent 2018 B EAU)	82 691,98
Recettes 2019	3 784 896,35
Dépenses 2019	4 847 824,92
Déficit 2019	-1 062 928,57
Déficit cumulé 2019	-1 145 620,55
RAR Recettes 2019	2 010 870,33
RAR Dépenses 2019	2 058 212,86
Solde des RAR 2019	-47 342,53
Besoin de financement	-1 192 963,08

Les règles d'affectation des Résultats sont les suivantes :

En 2020, le résultat cumulé de fonctionnement 2019 (1 854 648.27€), devra couvrir le besoin de financement de la section d'investissement 2019 (1 192 963.08€), ce qui est largement le cas, le Déficit cumulé 2019 de la section d'investissement (1 145 620.55€) devra être reporté en dépenses d'investissement, les Restes à réaliser Dépenses et Recettes d'investissement 2019 seront reportés en dépenses et recettes d'investissement.

A Couzeix, il était coutume d'affecter en intégralité le résultat de fonctionnement de l'année N à la section d'investissement de l'année N+1 afin de diminuer le recours à l'emprunt.

En 2019, et pour la première fois, il a été reporté à la section de fonctionnement, un excédent dont l'origine provenait uniquement de notre résultat propre, pour un montant de 160 000€. En effet de 2016 à 2018, il avait été reporté à la section de fonctionnement des excédents provenant des 460 000€ que nous avait versé AGD en 2015 (% de son résultat constaté fin 2013) lors de notre sortie de cet EPCI pour intégrer la CALM en 2014.

La contribution au redressement des finances publiques opérée de 2014 à 2017 sur le calcul de la DGF (-427 442€ sur la période), ainsi que la baisse de notre attribution de compensation, avaient réduits fortement nos recettes de fonctionnement, et nous avaient conduit à déroger à notre mode de fonctionnement habituel et donc à reporter sur les exercices 2016, 2017 et 2018 les sommes de 240 000€, 130 000€, puis 90 000€ en excédent reporté.

En 2020, Il est à noter que le résultat cumulé de la section de fonctionnement de 1 854 648.27€ a été abondé de l'excédent 2018 du Budget de l'Eau pour 155 145.20€.

Afin de palier à la baisse de l'attribution de compensation, et de ne pas augmenter significativement les taux 2020, un excédent de fonctionnement à hauteur de 180 000€ sera reporté en Fonctionnement.

L'affectation du résultat cumulé 2019 à la section d'investissement sera donc 1 854 648.27€ diminué de 180 000€, soit 1 674 648.27€.

B- LE CADRAGE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

Les Dépenses de Fonctionnement :

En 2020, malgré la hausse des prix à la consommation (+1.2%), du smic (+1.2%), du glissement vieillesse technicité et des avancements de grade du personnel communal, de la hausse du reversement sur attribution de compensation, de la hausse de la perte de change de l'emprunt en Francs suisses, les dépenses totales de fonctionnement n'évolueraient pas par rapport à celles inscrites au Budget primitif 2019

Si l'on compare notre projet de budget 2020 au Budget primitif 2019 :

Les charges à caractère général augmenteraient de 5.10% par rapport au BP 2019 et de 0.62% par rapport à leur réalisation 2019.

Les charges de personnel augmenteraient de 0.25% par rapport au BP 2019 et de 2.76% par rapport à leur réalisation 2019.

Les autres charges de gestion augmenteraient de 2% par rapport au BP 2019 (Cette augmentation sera essentiellement due à la hausse de la subvention au Budget Logements pour +14 000€) et de 3.5% par rapport à leur réalisation.2019.

Les charges financières diminueraient de 12% et augmenteraient de 6.6% par rapport à leur réalisation 2019, un reste à réaliser de 1 200 000€ et un emprunt nouveau de 1 469 777€, générant cette hausse.

Les dotations aux amortissements n'évolueront pas en 2020.

Le virement à la section d'investissement serait identique à celui de 2019, soit 1 500 000€.

Les Recettes de Fonctionnement :

Les ventes de produits et services : bien que représentant une faible part des recettes de fonctionnement, ces recettes évoluent en fonction des facteurs suivants :

- les tarifs municipaux, leur augmentation 2020 sera de l'ordre de 2.2%
- la fréquentation des services

Ces recettes augmenteraient de 3.94% par rapport à celle qui étaient prévues au Budget 2019 et diminueraient de 0.25% par rapport à leur réalisation 2019. (Cette diminution est essentiellement due à une régularisation 2018 sur remboursement 2019 des frais de personnel mis à disposition).

Les impôts et taxes :

Au moment de ce débat, de nombreuses inconnues existent, concernant notamment les bases d'impositions, les Dotations à recevoir de l'Etat, du Département, de la CAF, le montant du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, la compensation de la CULM sur les charges de personnel et de gestion de l'Eau et de l'Assainissement à compter du 1^{er} juillet 2020.

Le montant des impôts et taxes pourrait donc varier, à ce jour, pour équilibrer les prévisions actuelles , le poste « Impôts et taxes » avec un montant prévisionnel de 5 666 977€, connaîtrait ainsi une évolution de 1.5% par rapport au Budget primitif 2019, et une évolution de 1.6% par rapport à sa réalisation 2019.

Les produits des contributions directes (TH, TFB, TFNB):

- Le coefficient de revalorisation** suivant la loi de finance 2020, est de 0.9% pour la Taxe d'habitation des Résidences principales, de 1.20% pour les taxes foncières (bâti et non bâti) et de 1.20% pour les Résidences secondaires, si l'on envisageait une augmentation des bases physiques de 1.66% pour la taxe d'habitation, de 0.89% pour la taxe sur le bâti et de 0.52% pour la taxe sur le foncier non bâti, on obtiendrait le tableau récapitulatif ci- dessous :

Les bases prévisionnelles 2020					
Bases d'imposition	2019	2020 Prévisionnel	Pourcentage d'augmentation prévisionnel 2019/2020		
			Revalorisation prévisionnelle propre à la Communale	Revalorisation suivant loi de finance	Revalorisation prévisionnelle totale 2019/2020
TH (Résidences principales)	17 454 457	17 902 138	1,66%	0,90%	2,56%
TH (Résidences secondaires)	357 280	367 500	1,66%	1,20%	2,86%
TFB	11 503 846	11 744 000	0,89%	1,20%	2,09%
TFNB	120 234	122 300	0,52%	1,20%	1,72%

- Les taux :** le Conseil municipal devra se prononcer avant le 30 avril prochain sur les taux de taxes foncières.

En 2020, la loi de finance prévoit un gel des taux de taxe d'habitation, pour anticiper le remplacement de son produit 2021 en ce qui concerne les Résidences principales par le produit de la taxe foncière départementale avec l'application d'un coefficient correcteur calculé sur les bases de la taxe d'habitation 2020 et de son taux 2017. Par contre, les taux des taxes foncières seront toujours votés par la Commune, le taux sur le foncier non bâti ne pouvant pas augmenter plus que le taux sur le foncier bâti.

De plus, compte tenu de la Réforme de la Taxe d'habitation à compter de 2021, du gel de son taux 2020 à sa valeur 2019, de la mise en place du coefficient correcteur sur les bases 2020 et du taux de TH 2017, l'Etat prélèvera sur nos contributions 2020, le produit des bases des foyers dégrévés en 2020 par la différence de taux de TH 2019 et 2017 (0.32%), ce prélèvement est estimé à ce jour à 35 000€.

Le tableau ci-après illustre le produit des contributions 2020 avec un taux d'augmentation du Foncier bâti de 0.92% :

PRODUIT PREVISIONNEL DES IMPOSITIONS DIRECTES 2020							
BASES D'IMPOSITION	Bases 2019	Bases prévisionnelles 2020	Alors Evolution 2019/2020 des Bases	Taux 2019	Si taux prévisionnels 2020	Alors Evolution prévisionnelle 2019/2020 des taux	Alors produits 2020
TAXE D'HABITATION (Résidences principales)	17 454 457	17 902 138	2,56%	13,82%	13,82%	0,00%	2 474 075 €
TAXE D'HABITATION (Résidences secondaires)	357 280	367 500	2,86%	13,82%	13,82%	0,00%	50 789 €
TAXE FONCIERE (bâti)	11 503 846	11 744 000	2,09%	21,69%	21,89%	0,92%	2 570 762 €
TAXE FONCIERE (non bâti)	120 234	122 300	1,72%	102,83%	103,78%	0,92%	126 923 €
Estimation Prélèvement de l'Etat égal au bases des redevables dégrévés en 2020 X (taux TH 2019 - taux TH 2017)							-35 000 €
ALORS TOTAL PRODUITS ATTENDUS EN 2020							5 187 548,51 €

A compter de 2021, Couzeix sera dans la catégorie des communes sous-compensées, le produit de Taxe foncière départementale transféré étant inférieur au produit de taxe d'habitation perdu, le coefficient correcteur sera supérieur à 1.

Le tableau ci-dessous illustre une prospective 2020 – 2022 suite à la Réforme de la taxe d'habitation : avec des augmentations des taux de taxes foncières de 1.40% en 2021 et de 1.50% en 2022 :

Avec augmentation du taux de foncier bâti et non bâti de 0,9% en 2020, et de 1,4% en 2021 et 1,5% en 2022							
	2019	2020		2020 pour calcul coef	2021	2022	
1 Revalorisation légale (résidence principale TH)		0,90%		0,90%			
2 Revalorisation légale (résidence secondaire TH) & TF		1,20%		1,20%	1,20%	1,20%	
3 Revalorisation physique TH		1,65%		1,65%			
4 Revalorisation physique TF		0,89%		0,89%	0,89%	0,89%	
5 Bases TH résidences principales	17 454 457	17 902 138	2,56%	17 902 138			
6 Bases TH rés secondaires	357 280	367 533	2,87%		375 254	383 137	
7 Bases globales TH	17 811 737	18 269 671					
8 Taux TH appliqué	13,82%	13,82%		13,50%	13,82%	13,82%	
9 Produit TH rés princip		2 474 075		2 416 789			
10 Produit TH (rés secondaires)		50 793			51 860	52 950	
11 Produit global TH	2 461 582	2 524 869			51 860	52 950	
12 Allocation comp TH (bases exo (N-1) x tx 1991)	141 395	159 931		159 931	0	0	
13 Bases TF commune	11 503 846	11 744 000	2,09%		12 120 372	12 374 982	
Variation TAUX		0,90 %			1,40 %	1,50 %	
14 Taux TF commune	21,69%	21,89%			41,42%	42,04%	
15 Lissage commune	-266	-228			-24 445	-19 556	
16 Produit commune TFB	2 494 918	2 570 534		2 570 534	4 995 813	5 182 886	
Produit commune TFB apres coef correcteur					5 332 776	5 527 311	
17 Bases TF département	11 758 095	11 998 000					
18 Taux TF département	18,96%	18,96%					
19 Lissage département	-33 957	-29 106					
20 Produit net département	2 195 378	2 245 715		2 245 715			
21 Prod com TH + TFB + alloc TH avant applic coef correc	5 097 895	5 255 334			5 047 673	5 235 836	
Produit Commune après applic coef correcteur	5 097 895	5 255 334			5 384 636	5 580 261	
22							
23 Montant de la compensation initiale (=20-9-12)				331 005			
24 Montant de la compensation 2021 et 2022 (=22-21)					336 963	344 425	
25 coefficient correcteur (9+12+16)/(16+20)				1,06872672	1,068726721	1,068726721	
26 Bases TFNB	120 234	122 300	1,72%		122 650	123 870	1%
27 Taux TFNB	102,83%	103,75%	0,9%		105,20%	106,78%	1,5%
28 Produits TFNB	123 637	126 886			129 031	132 269	
29 Produits TH, TFB et TFNB	5 080 137	5 222 289			5 513 667	5 712 530	
30 En 2020: Prélèvement égal au produit (Bases des redevables dégrévées en 2020 X (Tx 2019 - Tx 2017)		-35 000					
31 Produits TH, TFB et TFNB après prélèvement en 2020		5 187 289					

Il est à noter qu'à partir de 2021, la commune ne percevra plus d'allocations compensatrices.

L'attribution de compensation :

L'attribution de compensation 2020 sera de -87 515€, nous serons donc contributeur, et ce montant figurera en dépenses de fonctionnement au chapitre atténuation de produits.

Son calcul 2020 étant :

147 185€ - les compétences transférées en 2017 (-26 524€ viabilité hivernale + PLU) – les compétence transférées en 2018 (213 755€ contingent incendie) + la compétence transférée en 2019 (+5 579€ Redevance pour concession de distribution de gaz publique)

Le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)

La communauté urbaine a prévu lors de son débat d'orientations budgétaires 2020 une baisse de 5% sur l'ensemble du FPIC intercommunal et une baisse de 4% sur le montant alloués aux Communes membres, il en résulterait un montant prévisionnel pour Couzeix de 154 430€.

Les taxes additionnelles aux droits de mutation et les taxes sur les terrains devenus constructibles :

Leur montant serait 257 500€, inférieur de 4 950€ à son montant réalisé 2019.

La taxe locale sur la publicité extérieure :

En 2020, son montant estimatif est de 62 600€, sa valeur de 2019 étant 62 559€.

Les Dotations et participations :

En 2020, leur montant augmenterait de 1.64% par rapport à 2019. (Cette augmentation sera essentiellement due à une hausse des allocations compensatrices (+11% pour la TF et + 5% pour la TH).

La DGF Totale (Forfaitaire, DSR, DNP) :

Nous ne connaissons pas encore son montant, en 2020, sa prévision serait 827 000€, identique à son montant attribué en 2019.

Les allocations compensatrices de TH, TFB et TFNB:

Leur montant 2020 est à ce jour connu des services fiscaux, leur montant sera de 159 931€, présentant une augmentation de 5.4% par rapport à leur montant 2019.

L'attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle :

Son montant estimé est de 40 000€, sa valeur 2019 étant 62 559€

Les autres dotations et participations :

Leur montant estimatif serait 260 412€, de 1.5% supérieur à celui perçu en 2019,

Les autres produits de gestion courante :

Ce poste composé essentiellement du revenu des immeubles affectés au Budget principal et du remboursement des frais remboursés annuellement par le CCAS, son montant prévisionnel serait 82 150€, supérieur de 1.8% à celui réalisé en 2019.

Les atténuations de charges :

Le remboursement des charges du personnel en maladie ou en maternité est estimé à hauteur de 37 400€ en fonction des maladies connues à l'heure actuelle, de 55% inférieur à 2019.

C- LE CADRAGE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

Les Dépenses d'Investissement :

Les Restes à réaliser de la section d'investissement

Ce sont les dépenses engagées et non réalisées ou non réglées à la clôture de l'exercice 2019 et les recettes de subventions engagées et non perçues à la clôture de l'exercice 2019

Le montant des restes à réaliser dépenses est de 2 058 212.86€

Le montant des restes à réaliser recettes est de 2 010 870.33€

Ces montants figureront au Budget primitif 2020.

Le remboursement de la dette

Son montant prévisionnel serait de 1 505 000€

Le programme d'investissement 2019

LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS (PPI)

Le plan pluriannuel d'investissements (PPI) est au cœur de la prospective financière et traduit les volontés d'investissement sur une période donnée. Outil de pilotage indispensable autant pour les élus que pour les cadres de la commune, il permet d'exprimer de manière exhaustive l'ensemble des projets et leur découpage dans le temps en tenant compte des délais et de chaque étape de réalisation.

Il permet surtout de savoir si le programme d'investissements d'une collectivité est compatible avec le maintien de ses grands équilibres financiers. Avant les échéances électorales, il n'est pas utile de dresser un PPI au-delà de l'année 2020, celui-ci pouvant être revu au Budget supplémentaire ou en Décisions modificatives par le Conseil municipal.

Son montant pour 2020 est de 5 434 986€ (RAR et travaux en régie compris) :

Programme Pluriannuel d'Investissement 2014-2020 du Budget principal

Opérations d'équipement	Réalisations 2014	Réalisations 2015	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Réalisations 2018	Réalisations 2019	RAR 2019	Prévisions 2020	RAR 2019 + Prévisions 2020
ETUDES ET LOGICIELS									
Elaboration P. L. U.	3 870,00	19 291,67	15 977,83	2 400,00					0,00
Logiciels	8 359,82	10 662,06	3 859,52	1 669,20	4 254,00	1 298,40	1 080,00	20 000,00	21 080,00
Etudes diverses	3 240,00	18 528,00	3 571,80	4 186,46	5 520,00		2 175,00	8 800,00	10 975,00
Etude chaufferie bois	14 247,81								0,00
TOTAL	29 717,63	48 481,73	23 409,15	8 255,66	9 774,00	1 298,40	3 255,00	28 800,00	32 055,00
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENTS VERSEES									
Aux personnes de droit public (Bacs plce du 8 mai)							15 243,00		15 243,00
Aux personnes de droit privé (SELI)				9 000,00	9 000,00		18 000,00	53 520,00	71 520,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	33 243,00	53 520,00	86 763,00
RESERVES FONCIERES									
Haras nationaux	325 987,69								0,00
Terrains nus			1 097,96						0,00
AUTRES TERRAINS DIVERS	199 424,10	291 975,28	145 860,11	812,39	39 490,12	36 921,47	121 735,00	5 000,00	126 735,00
Ensemble immobilier Colas					506 313,93				0,00
BATIMENTS	31 291,19	0,00	409 085,97	1 460,56	58 000,00	0,00	90 000,00	130 000,00	220 000,00
Réseaux de Voirie						149,48		13 000,00	13 000,00
TOTAL	556 702,98	291 975,28	556 044,04	2 272,95	603 804,05	37 070,95	211 735,00	148 000,00	359 735,00
MOBILIER MATERIEL									
Autres matériel et outillage d'incendie	325,20	516,00	192,00	372,00	1 350,00	1 485,36		1 500,00	1 500,00
Matériel roulant de voirie	24 315,19	42 754,31	60 870,00	18 259,20	68 553,13	57 522,02	81,60	45 900,00	45 981,60
Autres matériel et outillages de voirie	1 996,41	331,20	6 160,80	10 107,81	8 987,88	7 640,92			0,00
Autres matériel et outillages techniques	29 513,46	4 255,87	845,80	595,79	10 980,80	5 016,08	853,74	19 900,00	20 753,74
Autre collections et œuvres d'arts					2 500,00				0,00
Matériel de transport	8 729,95	77 446,76		17 838,75	28 448,16	43 901,03	122,40	112 000,00	112 122,40
Matériel de bureau et informatique	60 403,58	15 084,24	28 626,66	25 593,78	27 580,41	14 390,85	19 181,88	53 400,00	72 581,88
Mobilier	114 772,23	39 600,84	13 250,51	24 097,22	32 935,22	33 829,24		18 000,00	18 000,00
Autre mobilier matériel	110 940,85	34 652,20	51 101,97	41 746,60	61 194,62	69 410,93	511,54	71 107,00	71 618,54
TOTAL	350 996,87	214 641,42	161 047,74	138 611,15	242 530,22	233 196,43	20 751,16	321 807,00	342 558,16
TRAVAUX SUR TERRAINS									
Aménagement des espaces verts	18 619,00	8 260,80		10 110,00	4 670,40	19 053,60		10 000,00	10 000,00
Aménagement 1 aire de jeux pr enfants	76 210,58								0,00
Sécurisation Terrain du Mas de l'Age	14 590,00								0,00
Travaux en régie sur espaces verts	78 980,31	66 571,32	61 401,29	35 768,75	21 078,43	81 292,79		80 000,00	80 000,00
TOTAL	188 399,89	74 832,12	61 401,29	45 878,75	25 748,83	100 346,39	0,00	90 000,00	90 000,00
TRAVAUX SUR BATIMENTS									
Travaux sur divers bâtiments	159 340,75	181 691,39	145 821,71	228 340,67	246 180,72	233 905,59	47 074,81	535 246,42	582 321,23
Travaux de réhabilitation de la Mairie					9 523,19	10 990,05	438 677,52	26 000,00	464 677,52
Travaux sur ancien bâtiment COLAS					32 351,69	4 761,28	177 627,96	200 000,00	377 627,96
Réfection du sol de la salle Janicot	58 662,48								0,00
Aménagt complexe tennistique (Country)	56 962,35	24 072,54							0,00
Aménagt site Texonnieras (Centre Equestre)				28 099,87		60 000,00	12 012,00	82 800,00	94 812,00
Construction d'un boudodrome couvert	9 730,62								0,00
Programme aménagement d'un ALSH	1 112 615,91	4,24	8 737,20						0,00
Extension école élémentaire J M		40 107,47	416 028,15	16 777,65					0,00
Créat. un columbarium+aménag. allées				19 960,44	25 835,00		48 979,20	84 000,00	132 979,20
Création aires de jeux				42 438,00	28 706,74				0,00
Réfection allées et cours Ecole Mat. JM								100 000,00	100 000,00
Aménagt locaux stockage H Sports G5								191 000,00	191 000,00
Instal. panneaux photovoltaïques Country								160 000,00	160 000,00
Travaux en régie sur bâtiments	80 770,91	73 609,45	38 587,30	77 186,39	118 053,75	63 705,35		80 000,00	80 000,00
TOTAL	1 478 083,02	319 485,09	609 174,36	412 803,02	460 651,09	373 362,27	724 371,49	1 459 046,42	2 183 417,91
TRAVAUX DE VOIES ET RESEAUX									
Divers Tx d'éclairage public+feux de trafic	28 559,55	70 213,66	88 144,12	34 652,34	72 606,85	65 179,16	40 227,87	150 600,00	190 827,87
Signalisation directionnelle	1 260,55								0,00
Divers travaux de voies et réseaux	93 903,51	17 015,83	37 381,17	12 476,54	18 603,47	22 197,89	42 595,66	108 800,00	151 395,66
Réhabilitation du Parking Centre Culturel					25 639,20				0,00
Créat. une aire de covoiturage al. du stade	8 259,83	336 966,93	2 398,58						0,00
Participations pr voiries et réseaux (PVR)	7 040,76	20 851,54		81,76	1 872,00				0,00
Création du parvis de la Mairie						119 242,68	13 363,06		13 363,06
Ef. réseau éclairage public av. de la gare		47 582,32							0,00
Ef. réseau éclairage public rte de la Garde		12 817,62							0,00
Ef. réseau éclairage public rue Texonnieras		187 898,00							0,00
Ef. réseau éclairage publ Bellevue&Bruyères			43 729,21						0,00
Ef. réseau éclairage public au Buis				52 157,64			19 600,01		19 600,01
Ef. réseau éclairage public all. de Villefélix					30 039,18				0,00
Réfection de réseaux à Anglard		135 279,00							0,00
Extension réseau éclairage public Anglard								43 720,00	43 720,00
Travaux en régie sur voirie	9 939,84	28 717,42	69 854,03	56 984,56	30 665,97	24 967,65		20 000,00	20 000,00
TOTAL	148 964,04	857 342,32	241 507,11	156 352,84	179 426,67	231 587,38	115 786,60	323 120,00	438 906,60
AUTORISATIONS DE PROGRAMME									
Mise en conformité vestiaires Stade Lacore	6 774,40	49 511,18	301 740,25	356 125,64			481,11		481,11
Réhabilitation du country			1 060,80	51 067,79	31 481,26	2 118 513,40	242 996,60	20 000,00	262 996,60
Construction Pôle culturel Multi-Activités					48 351,83	167 576,10	705 592,90	932 480,00	1 638 072,90
TOTAL	6 774,40	49 511,18	302 801,05	407 193,43	79 833,09	2 286 089,50	949 070,61	952 480,00	1 901 550,61
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 759 638,83	1 856 269,14	1 955 384,74	1 180 367,80	1 610 767,95	3 262 951,32	2 058 212,86	3 376 773,42	5 434 986,28

Le Financement des Investissements :

Les dépenses d'équipement sont financées par les ressources propres de la section d'investissement (Taxe d'aménagement et FCTVA) puis par des subventions d'investissement, éventuellement par l'épargne disponible puis par l'emprunt.

La taxe d'aménagement

Les recettes issues de la taxe d'aménagement, est estimée à 300 000€, son montant réalisé en 2019 étant 315 468€.

Le FCTVA

En 2020, la commune percevra le FCTVA sur les dépenses d'équipements 2019, celui-ci a été évalué à 500 000 €,son montant 2019 étant 171 015€.

Les subventions d'investissement

La recherche de subventions auprès de nos différents partenaires constituera, en 2020, également un axe de travail prioritaire. Leur inscription ne se fera que lorsque la recette deviendra certaine. A ce jour, seules les subventions notifiées seront inscrites au Budget 2020. Si d'ici la fin de la préparation budgétaire, de nouvelles subventions étaient connues, elles seront intégrées au budget primitif.

Entre les subventions de La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), les subventions du Conseil départemental (CTD) et les subventions du SEHV, le montant des subventions inscrites au Budget primitif 2020 serait 195 285€, le Reste à réaliser 2019 étant de 1 010 870.33€.

Le recours à l'emprunt

L'emprunt est une variable d'ajustement du budget primitif. Son montant prévisionnel au stade des orientations budgétaires 2020 serait 2 469 777€ (RAR 2019 compris de 1 000 000€), cela entraînerait un endettement à la fin de l'exercice de 11 039 871€.

Les cessions d'immobilisations

Les cessions de terrains envisagées au cours de l'année se montent à 364 476€ :

Cession d'un terrain à la Communauté urbaine pour la création de la zone artisanale d'Anglard pour un montant de 194 256€

Cession d'un terrain rue de la Garde pour un montant de 60 000€

Cession de 2 terrains à Buxerolles pour un montant de 110 220€ (L2R patrimoine et privé)

Cependant seule la cession du terrain à la CULM pourra être inscrit au Budget primitif, les autres cessions ne pourront être inscrites que lorsque les actes correspondants seront finalisés, ils le seront sous peu, et leur montant sera inscrit au cours d'une décision modificative, cela diminuera d'autant plus le recours à l'emprunt prévisionnel.

D- PRESENTATION SYNTHETIQUE DU PROJET DE BUDGET 2020

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES	BP 2019	Réalisations 2019	Propositions BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport au CA 2019
011-CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 765 050,00 €	1 843 686,46 €	1 855 054,00 €	5,10%	0,62%
012-CHARGES DU PERSONNEL	4 111 800,00 €	4 011 587,10 €	4 122 250,00 €	0,25%	2,76%
014-ATTENUATION DE PRODUITS	54 100,00 €	46 444,05 €	138 516,00 €	156,04%	198,24%
65-AUTRES CHARGES DE GESTION	530 300,00 €	522 871,15 €	541 290,00 €	2,07%	3,52%
66-CHARGES FINANCIERES	347 600,00 €	286 957,19 €	305 890,00 €	-12,00%	6,60%
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (Reversement à la CU de l'excédent de fonctionnement du Budget Eau 2018)	155 150,00 €	4 129,98 €	0,00 €	-100,00%	
67-CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 000,00 €	21 453,15 €	5 000,00 €	25,00%	-76,69%
TOTAL DEPENSES REELLES	6 968 000,00 €	6 737 129,08 €	6 968 000,00 €	0,00%	3,43%
(042) 67-CHARGES EXCEPTIONNELLES (VALEUR COMPTABLE IMMOBILISATIONS CEDEES ET PLUS VALUE)	0,00 €	45 451,35 €	0,00 €		
(042) 68-DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	250 000,00 €	244 546,43 €	250 000,00 €	0,00%	2,23%
(023)-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 500 000,00 €	0,00 €	1 500 000,00 €	0,00%	
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 750 000,00 €	289 997,78 €	1 750 000,00 €	0,00%	
DEPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	8 718 000,00 €	7 027 126,86 €	8 718 000,00 €	0,00%	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020					
RECETTES	BP 2019	Réalisations 2019	Propositions BP 2020	Ecart en % par rapport au BP 2019	Ecart en % par rapport au CA 2019
70-PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	1 208 970,00 €	1 259 800,36 €	1 256 630,00 €	3,94%	-0,25%
73-IMPOTS ET TAXES Autres que produits des 3 taxes	494 130,00 €	489 630,32 €	478 260,00 €	-3,21%	-2,32%
73-IMPOTS ET TAXES -Produits des 3 taxes	5 093 440,00 €	5 090 402,00 €	5 188 717,00 €	1,87%	1,93%
74-DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 290 200,00 €	1 272 495,97 €	1 293 343,00 €	0,24%	1,64%
75-AUTRES PRODUITS DE GESTION	79 400,00 €	80 693,80 €	82 150,00 €	3,46%	1,80%
013-ATTENUATION DE CHARGES	45 410,00 €	83 933,94 €	37 400,00 €	-17,64%	-55,44%
76-PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	107,02 €	110,00 €	10,00%	2,78%
77-PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0,00 €	45 451,35 €	0,00 €		
77-PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 080,00 €	65 023,50 €	12 160,00 €	0,66%	-81,30%
TOTAL RECETTES REELLES	8 223 730,00 €	8 387 538,26 €	8 348 770,00 €	1,52%	
(042) 72-TRAVAUX EN REGIE	170 000,00 €	169 965,79 €	180 000,00 €	5,88%	5,90%
(042) 77 QUOTE PART DES SUBVENTIONS TRANSFEREE AU COMPTE DE RESULTAT	9 130,00 €	9 125,88 €	9 230,00 €	1,10%	1,14%
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 130,00 €	179 091,67 €	189 230,00 €	5,64%	
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	8 558 000,00 €	8 566 629,93 €	8 538 000,00 €	-0,23%	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2018 BUDGET EAU	155 140,00 €	155 145,20 €	0,00 €		
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE 2018	160 000,00 €	160 000,00 €	180 000,00 €	12,50%	12,50%
RECETTES TOTALES CUMULEES	8 718 000,00 €	8 881 775,13 €	8 718 000,00 €	0,00%	
POUR INFO RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 (RECETTES TOTALES - DEPENSES TOTALES)		1 539 503,07 €			
POUR INFO RESULTAT CUMULE 2019 (RESULTAT DE L'EXERCICE 2019 + EXCEDENT 2018 REPORTE)		1 854 648,27 €			

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT						
VUE D'ENSEMBLE DES DEPENSES						
DEPENSES	RAR 2018 + BP 2019	RAR 2018 + BP 2019 + DM	Réalisations 2019	RAR 2019	BP 2020 prévisionnel	RAR 2019 + BP 2020 prévisionnel
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	32 400,00	32 400,00	1 298,40	3 255,00	28 800,00	32 055,00
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	33 243,00	33 243,00	0,00	33 243,00	53 520,00	86 763,00
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	655 147,00	666 747,00	270 267,38	232 486,16	469 807,00	702 293,16
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	4 967 836,00	5 175 736,00	2 821 419,75	1 789 228,70	2 644 646,42	4 433 875,12
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	5 688 626,00	5 908 126,00	3 092 985,53	2 058 212,86	3 196 773,42	5 254 986,28
10 REVERSEMENT TAM VERSEE A TORT	0,00	34 800,00	34 795,16	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (TRANSFERT A LA CU DE L'EXCEDENT D'INVESTISSEMENT DU BUDGET EAU 2018)	56 638,00 €	56 638,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16 REMBOURSEMENT EMPRUNTS	1 450 000,00	1 482 000,00	1 476 625,66	0,00	1 505 000,00	1 505 000,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	1 506 638,00	1 573 438,00	1 511 420,82	0,00	1 505 000,00	1 505 000,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 130,00	179 130,00	179 091,67	0,00	189 230,00	189 230,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	179 130,00	179 130,00	179 091,67	0,00	189 230,00	189 230,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	263 321,00	263 321,00	64 326,90	0,00	163 321,00	163 321,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	263 321,00	263 321,00	64 326,90	0,00	163 321,00	163 321,00
001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	82 692,00	82 692,00	82 691,98	0,00	1 145 620,55	1 145 620,55
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 720 407,00	8 006 707,00	4 930 516,90	2 058 212,86	6 199 944,97	8 258 157,83
VUE D'ENSEMBLE DES RECETTES						
RECETTES	RAR 2018 + BP 2019	RAR 2018 + BP 2019 + DM	Réalisations prévisionnelles 2019	RAR 2019	BP 2020 prévisionnel	RAR 2019 + BP 2020 prévisionnel
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 285 748,00	1 532 898,00	323 707,70	1 010 870,33	195 285,00	1 206 155,33
16 EMPRUNTS	2 625 958,00	2 238 991,00	1 200 000,00	1 000 000,00	1 469 777,23	2 469 777,23
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	3 911 706,00	3 771 889,00	1 523 707,70	2 010 870,33	1 665 062,23	3 675 932,56
10 DOTATIONS FONDS DIVERS ET RESERVES (HORS 1068)	375 000,00	451 180,00	486 482,91	0,00	800 000,00	800 000,00
1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 420 380,00	1 420 380,00	1 420 381,06	0,00	1 674 648,27	1 674 648,27
024 PRODUITS DE CESSION	0,00	304 485,65	0,00	0,00	194 256,00	194 256,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	1 795 380,00	2 176 045,65	1 906 863,97	0,00	2 668 904,27	2 668 904,27
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000,00	295 451,35	289 997,78	0,00	250 000,00	250 000,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 750 000,00	1 795 451,35	289 997,78	0,00	1 750 000,00	1 750 000,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	263 321,00	263 321,00	64 326,90	0,00	163 321,00	163 321,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	263 321,00	263 321,00	64 326,90	0,00	163 321,00	163 321,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 720 407,00 €	8 006 707,00 €	3 784 896,35 €	2 010 870,33 €	6 247 287,50 €	8 258 157,83 €

IV-RETROSPECTIVE ET PROSPECTIVE DE LA SITUATION FINANCIERE 2017-2022

Libellé	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 - EXC ou DEFIC (ou fonds de roulement initial)	1 455 115	1 540 562	1 652 834	709 028	0	0
Fonctionnement (002)	130 000	90 000	315 145	180 000		
Investissement (001)	-430 544	-107 164	-82 692	-1 145 621		
Affectation du résultat de fonctionnement de l'année N-1 (1068)	1 755 659	1 557 726	1 420 381	1 674 648		
2 - RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Recettes réelles diminuées du compte de cession d'immobilisation 775)	8 416 859	8 500 867	8 342 087	8 348 770	8 540 127	8 775 037
Remboursement par les Budgets annexes et la CALM ou CU des charges du personnel mis à disposition (comptes 70841/70842)	465 620	585 965	450 627	431 840	438 500	447 210
Remboursement par les Budgets annexes et la CALM ou CU des charges de fonctionnement réglées par le Budget principal pour leur compte (comptes 70872/70876)	57 445	62 911	65 632	52 360	52 360	52 360
Ventes de produits et prestations de service (diminuées des comptes 70841/70846/70872/70876)	729 941	722 636	743 541	772 430	787 570	806 140
Produit des 3 taxes	4 685 593	4 881 623	5 090 402	5 188 717	5 512 000	5 712 000
Attribution de compensation	274 693	158 363				
Dotation de solidarité communautaire						
FPIC	195 154	162 556	160 931	154 430	153 000	152 000
Taxes addit° aux dts de mutation ou à la taxe de publicité foncière + Taxes sur les terrains devenus constructibles	271 423	260 100	262 455	257 500	267 500	277 500
Taxes sur la publicité extérieure	65 692	65 946	62 559	62 600	62 600	62 600
Autres impôts et taxes	13 188	4 396	3 685	3 730	3 800	3 870
DGF Forfalaire	582 693	572 269	567 436	567 000	563 000	560 000
Dotation de solidarité rurale	123 626	133 226	138 658	140 000	142 000	144 000
Dotation nationale de péréquation	123 856	117 887	118 659	120 000	122 000	124 000
Allocations compensatrices	131 100	138 973	151 798	159 931	0	0
Attribution du Fonds départemental de la taxe professionnelle	61 415	119 184	39 181	40 000	38 000	36 000
Autres dotations et participations	384 992	316 053	256 654	266 302	267 410	271 420
Atténuations de charges	140 370	91 531	83 934	37 400	37 400	37 400
Autres recettes de fonctionnement	110 058	107 249	145 824	94 530	92 987	88 537
3 - DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (Dépenses réelles au CA diminuées du compte 722 recettes travaux en régie)	6 557 985	6 672 928	6 567 163	6 788 000	6 893 262	7 098 301
Charges de personnel mis à disposition des Budgets annexes et de la CALM ou CU (Comptes 70841/70842) intégralement remboursées	465 620	585 965	450 627	431 840	438 500	447 210
Charges de fonctionnement réglées par le Budget principal pour le compte des Budgets annexes et de la CALM (Comptes 70872/70876) intégralement remboursées	57 445	62 911	65 632	52 360	52 360	52 360
Charges à caractère général diminuées des comptes 70872/70876 et des fournitures pour les Travaux en régie	1 452 084	1 557 593	1 645 804	1 662 694	1 715 911	1 779 148
Charges de personnel diminuées des comptes 70841 et 70846, des charges de personnel des Travaux en régie et des charges de personnel remboursées par les assurances	3 314 382	3 351 947	3 439 311	3 613 010	3 667 860	3 756 580
Charges de personnel intégralement remboursées par les Assurances, sécurité sociale, DR ASP	188 856	91 531	83 934	37 400	37 400	37 400
Atténuation de produits (AC négative)			46 444	87 516	122 241	146 313
Atténuation de produits (Reversement à l'Agence de l'eau Redevance pollution et modernisation des réseaux de collecte)				51 000		
Subventions aux associations	159 799	153 236	158 022	154 000	155 000	156 000
Autres charges de gestion	565 759	567 050	364 849	387 290	386 290	385 290
Autres charges financières	81 653	67 566	76 872	83 000	111 700	142 000
Charges exceptionnelles et autres charges	10 028	1 075	25 583	5 000	5 000	5 000
Intérêts de la dette	262 359	234 054	210 085	222 890	201 000	191 000
4 - EPARGNE BRUTE =2-3	1 858 874	1 827 939	1 774 924	1 560 770	1 646 865	1 676 736
5 - REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS	1 488 325	1 456 032	1 476 626	1 505 000	1 620 000	1 520 000
6 - EPARGNE NETTE = 4-5	370 549	371 907	298 298	55 770	26 865	156 736
7 - RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	926 314	1 139 351	855 642	2 200 411	1 600 220	970 000
FCTVA (10222)	219 658	176 035	171 015	500 000	790 000	330 000
Avance FCTVA						
Taxe Locale d'Équipement ou Taxe d'Aménagement (10226)	179 660	249 946	315 468	300 000	300 000	300 000
RAR Subventions				1 010 870		
Subventions (13)	305 872	75 890	323 708	195 285	340 000	340 000
Cessions d'immobilisations (775)	221 124	287 480	45 451	194 256	170 220	
Remboursement de l'avance faite au Budget de l'eau en 2017 pour son passage en Budget principal autonome		350 000				
Autres Recettes réelles d'investissement		0				
8 - DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	1 681 417	1 610 768	3 297 746	5 434 986	2 190 000	2 190 000
Dépenses d'équipement (20/21/23/45) + Travaux en régie	1 130 818	1 530 935	3 262 951	3 376 773	2 190 000	2 190 000
Dépenses d'équipement (20/21/23/45)	960 878	1 361 137	806 896	2 244 293	2 000 000	2 000 000
RAR Equipement				2 058 213		
TX en régie	169 940	169 798	169 966	180 000	190 000	190 000
Autorisation de programme COUNTRY	49 550	31 481	2 118 513	20 000		
Autorisation de programme MEDIATHEQUE		48 352	167 576	932 480		
Rbt Caution	850					
Remboursement avance FCTVA (103)	129 889					
Remboursement TLE ou TAM trop perçue	20 310		34 795			
Avance au Budget Eau pour lui permettre de passer en Budget principal autonome au 1er janvier 2018	350 000					
9 - EMPRUNTS NECESSAIRES A L'EQUILIBRE=8-7-6	384 554	99 511	2 143 807	3 178 805	562 915	1 063 264
10 - EMPRUNTS REALISES OU A REALISER	470 000	0	1 200 000	2 469 777	562 915	1 063 264
11 - VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT = 10-9	85 446	-99 511	-943 807	-709 028	0	0
12 - RESULTAT DE CLOTURE hors RAR = 11-1	1 540 561	1 441 051	709 028	0	0	1
13 - RESTES A REALISER	-852 538	-479 547	-47 343	0	0	0
Dépenses	994 604	1 878 836	2 058 213			
Recettes	142 066	1 399 289	2 010 870			
14 - EXCEDENT OU DEFICIT DE CLOTURE = 12- 13	688 024	961 504	661 685	0	0	1
ENCOURS DE DETTE	11 785 252	10 351 720	10 075 094	11 039 871	9 982 786	9 526 050

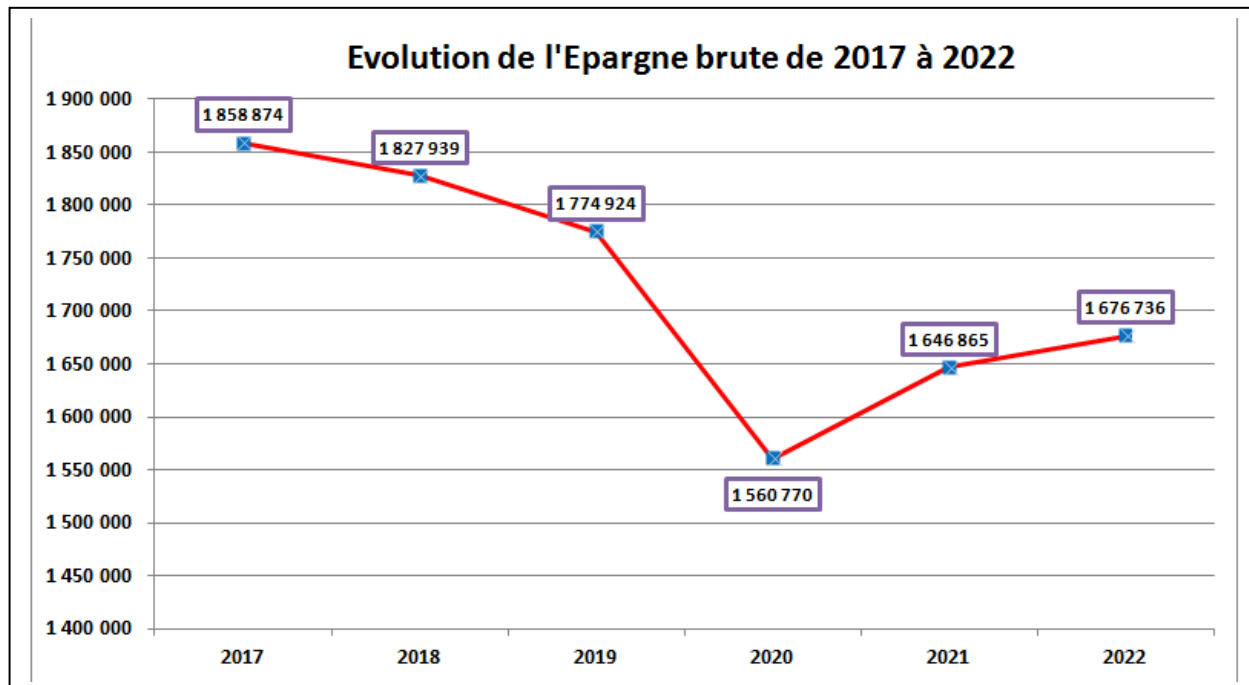
ETUDE DES PRINCIPAUX RATIOS 2017-2022

Analyse retrospective et prospective RATIOS 2017-2022						
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Pour info Contingents obligatoires	213 328	213 755	0	0	0	0
LES RATIOS D'ALERTE: Application Score utilisée par la DGFIP, elle doit servir à prévenir les difficultés financières des Communes et à les alerter.						
Coefficient d'autofinancement courant= (Dépenses réelles de Fonctionnement + Rembt du capital emprunts) / recettes réelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être inférieur à 1	0,96	0,96	0,96	0,99	1,00	0,98
Ratio de rigidité= (Frais de personnel total + intérêts + contingent) / recettes réelles de fonctionnement. Ce Ratio doit être inférieur à 0,58	0,53	0,53	0,50	0,52	0,51	0,51
Ratio de surendettement= Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement. Ce ratio doit être inférieur à 1,6	1,40	1,22	1,21	1,32	1,17	1,09
LES RATIOS KLOPFER: complémentaires aux Ratios d'alerte, le premier met en valeur la part de l'autofinancement dans les recettes de fonctionnement; le second indique le temps nécessaire à rembourser la dette si la commune décidait d'y affecter l'intégralité de son épargne brute.						
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	22,09%	21,50%	21,28%	18,69%	19,28%	19,11%
Encours de dette / Epargne brute	6	6	6	7	6	6

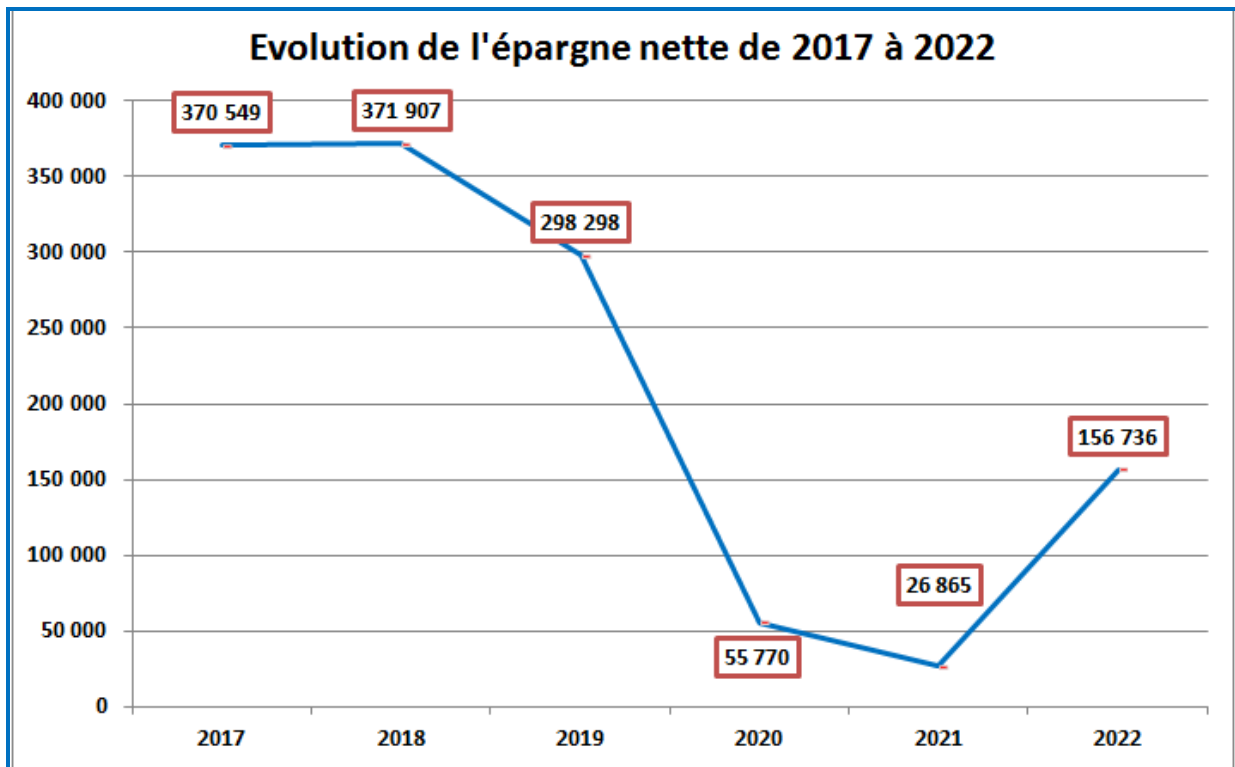
La prospective ci-dessus, tient compte de l'évolution des produits de contribution directe décrite page 46, et des dépenses d'équipement prévisionnelles durant les années 2021 et 2022 pour 2 190 000€ Travaux en régie compris par année.

Nous constatons que les seuils d'alerte ne sont jamais dépassés excepté celui du coefficient d'autofinancement courant 2021 qui atteindrait le seuil de 1, de plus le nombre d'année qu'il faudrait pour rembourser la dette si la commune décidait d'y affecter toute son épargne brute serait de 7 ans pour 2020 et de 6 ans pour 2021 et 2022.

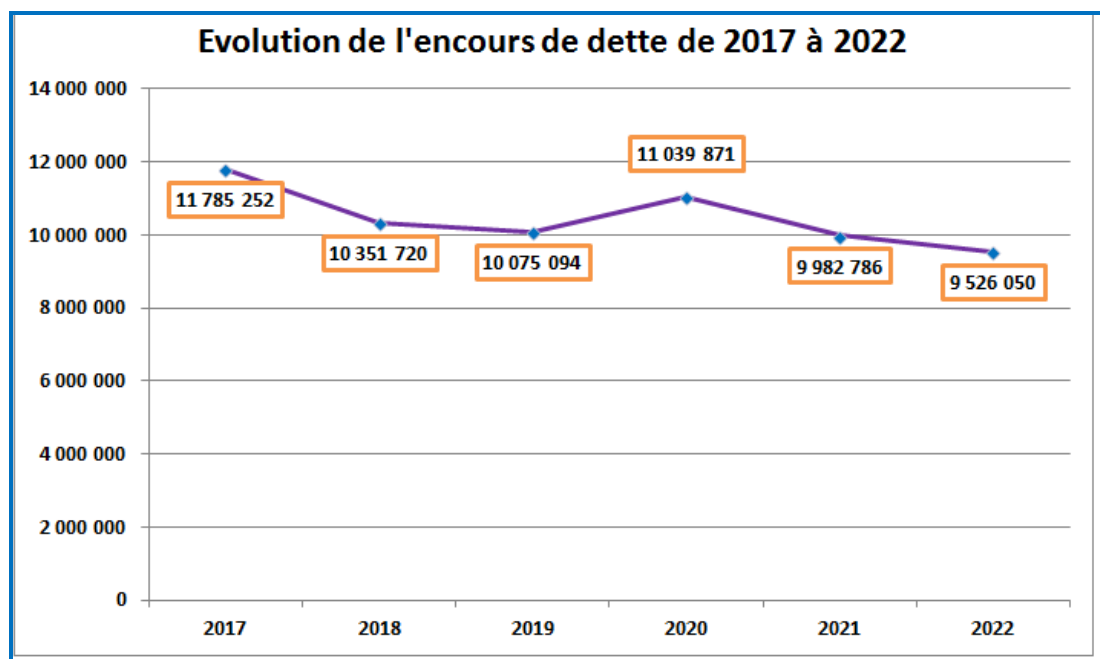
Les graphiques ci-après montrent l'évolution de l'épargne brute, de l'épargne nette, et de l'encours de dette de 2017 à 2022.



Nous constatons que Le niveau de l'épargne brute diminuerait progressivement de 2017 à 2020 puis remonterait progressivement pour atteindre en 2022 un montant de 100 000€ inférieur à celui de 2018.



Nous constatons que Le niveau de l'épargne nette diminuerait de 242 528€ entre 2020 et 2019 et de 271 433€ entre 2021 et 2019. Ce qui présagerait une baisse significative de notre capacité d'autofinancement sur nos ressources propres.



D'un montant de 11 789 252€ en 2017, l'encours de dette serait redescendu à 9 526.050€ en 2022, La commune se désendetterait donc de 2 259 202€ au cours de la période.

V-LES BUDGETS ANNEXES -EXECUTIONS ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

A - LE BUDGET ANNEXE LOGEMENTS

BUDGET ANNEXE LOGEMENTS-RETROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020								
Compte	Libellé	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	RAR 2019	Propositions BP 2020	RAR 2019 + Propositions BP 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 579,54 €	20 741,20 €	19 172,99 €	25 168,89 €		30 700,00 €	30 700,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	22 484,89 €	25 549,31 €	26 724,54 €	26 679,32 €		27 000,00 €	27 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				0,00 €		500,00 €	500,00 €
DEPENSES REELLES		35 064,43 €	46 290,51 €	45 897,53 €	51 848,21 €	0,00 €	58 200,00 €	58 200,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 582,23 €	53 630,61 €	60 101,26 €	67 866,04 €		68 000,00 €	68 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT						96 825,00 €	96 825,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		32 582,23 €	53 630,61 €	60 101,26 €	67 866,04 €	0,00 €	164 825,00 €	164 825,00 €
002	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE							
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		67 646,66 €	99 921,12 €	105 998,79 €	119 714,25 €	0,00 €	223 025,00 €	223 025,00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT								
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	69 468,61 €	85 375,53 €	102 558,94 €	103 544,81 €		103 378,00 €	103 378,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	72 700,00 €	38 230,00 €	61 150,00 €	62 000,00 €		76 000,00 €	76 000,00 €
RECETTES REELLES		142 168,61 €	123 605,53 €	163 708,94 €	165 544,81 €	0,00 €	179 378,00 €	179 378,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS						0,00 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	13 319,38 €	39 983,47 €	39 154,21 €	46 896,56 €		43 647,00 €	43 647,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		155 487,99 €	163 589,00 €	202 863,15 €	212 441,37 €	0,00 €	223 025,00 €	223 025,00 €
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2019					45 830,56 €			
RESULTAT CUMULE 2019					92 727,12 €			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT								
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	58 989,04 €	88 223,26 €	107 875,70 €	115 896,24 €		121 000,00 €	121 000,00 €
16	CAUTIONS				850,00 €			
20/21/2	DEPENSES D'EQUIPEMENT	631 451,05 €	194 119,74 €	232 943,36 €	0,00 €		43 824,00 €	43 824,00 €
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		690 440,09 €	282 343,00 €	340 819,06 €	116 746,24 €	0,00 €	164 824,00 €	164 824,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS							
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	2 009,11 €	657 857,86 €	26 494,67 €	281 948,80 €		49 081,00 €	49 081,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		692 449,20 €	940 200,86 €	367 313,73 €	398 695,04 €	0,00 €	213 905,00 €	213 905,00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT								
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	2 009,11 €	47 857,86 €	24 513,67 €	49 967,80 €		49 080,00 €	49 080,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				1 781,00 €			0,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES		810 000,00 €		230 000,00 €			0,00 €
16	CAUTIONS		2 217,72 €	750,00 €	0,00 €			
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		2 009,11 €	860 075,58 €	25 263,67 €	281 748,80 €	0,00 €	49 080,00 €	49 080,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	32 582,23 €	53 630,61 €	60 101,26 €	67 866,04 €		68 000,00 €	68 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT						96 825,00 €	96 825,00 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		32 582,23 €	53 630,61 €	60 101,26 €	67 866,04 €	0,00 €	164 825,00 €	164 825,00 €
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE							
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		34 591,34 €	913 706,19 €	85 364,93 €	349 614,84 €	0,00 €	213 905,00 €	213 905,00 €
EXCEDENT OU DEFICIT D'INVESTISSEMENT 2019					232 868,60 €			
DEFICIT CUMULE 2019					-49 080,20 €			
BESOIN DE FINANCEMENT 2019 (Déficit cumulé + RAR)					-49 080,20 €			
EPARGNE BRUTE (Recettes réelles diminuée du compte 775 - Dépenses réelles)		107 104,18 €	77 315,02 €	117 811,41 €	113 696,60 €			121 178,00 €
EPARGNE NETTE (Epargne brute - compte 1641 Remboursement du capital des emprunts)		48 115,14 €	-10 908,24 €	9 935,71 €	-2 199,64 €			178,00 €
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N		916 468,93 €	1 638 245,67 €	1 530 369,97 €	1 644 473,73 €			1 523 473,73 €

Les recettes 2019 de la section de fonctionnement seront les locations des immeubles (Chanteclerc, La Rotonde, La propriété « Bernard », la maison des compagnons, la Bohême, la maison « Guyonnaud », l'immeuble allée du stade) pour un montant de 103 378€ et la subvention d'équilibre que versera le Budget principal, celle-ci passera de 62 000€ (2019) à 76 000€ afin de conserver à la fin de l'exercice une épargne nette positive.

B - LE BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT-RETROSPECTIVE ET ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020							
Compte	Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	PROPOSITIONS BP 2020
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	59 410,18	328 834,65	112 861,46	8 470,25	23 839,30	372 465,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE						100,00
66	CHARGES FINANCIERES	29 258,68	20 172,41	16 021,58	10 418,48	10 183,67	13 800,00
DEPENSES REELLES		88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	34 022,97	386 365,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	203 940,75	1 126 322,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	29 258,68	20 172,41	16 021,58	10 418,48	10 183,67	13 800,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		102 465,85	89 162,41	31 736,11	308 432,97	214 124,42	1 140 122,00
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		191 134,71	438 169,47	160 619,15	327 321,70	248 147,39	1 526 487,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
70	VENTES DE PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICE, MARCHANDISES	73 207,17	68 180,00	3 580,00	297 500,00	203 333,34	1 122 226,00
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		810,00	12 134,53	514,49	0,00	3 996,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					87,39	100,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					520,02	0,00
RECETTES REELLES		73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	203 940,75	1 126 322,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	34 022,97	386 365,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION	29 258,68	20 172,41	16 021,58	10 418,48	10 183,67	13 800,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		117 927,54	369 179,47	144 904,62	29 307,21	44 206,64	400 165,00
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		191 134,71	438 169,47	160 619,15	327 321,70	248 147,39	1 526 487,00
RESULTAT PROPRE A L'EXERCICE 2019						0,00	
RESULTAT CUMULE 2019						0,00	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	102 886,83	105 115,70	99 978,00	100 882,68	102 215,45	1 498 000,00
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		102 886,83	105 115,70	99 978,00	100 882,68	102 215,45	1 498 000,00
040	DEPENSES AU 31/12/N A INTEGRER DANS LA VALEUR DU STOCK	88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	34 022,97	386 365,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		88 668,86	349 007,06	128 883,04	18 888,73	34 022,97	386 365,00
001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE	1 911 320,20	2 029 668,72	2 414 801,48	1 177 947,99	999 704,91	932 003,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 102 875,89	2 483 791,48	2 643 662,52	1 297 719,40	1 135 943,33	2 816 368,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT							
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES			1 450 000,00		0,00	1 690 046,00
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00	1 450 000,00	0,00	0,00	1 690 046,00
040	RECETTES AU 31/12/N A INTEGRER DANS LA VALEUR DU STOCK	73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	203 940,75	1 126 322,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		73 207,17	68 990,00	15 714,53	298 014,49	203 940,75	1 126 322,00
001	EXCENDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE						
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		73 207,17	68 990,00	1 465 714,53	298 014,49	203 940,75	2 816 368,00
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT 2019						67 702,33	
DEFICIT CUMULE 2019						-932 002,58	
CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/N		1 924 063,70	1 818 948,00	1 718 970,00	1 618 087,22	1 515 871,77	1 707 917,77

Le Budget Lotissement a une comptabilité de stocks.

A la fin de l'exercice 2019, la section d'investissement présente un déficit cumulé de 932 002.58€ et le capital restant du des emprunts est de 1 515 871.77€.

En effet, un prêt relais de 1 450 000€ sur 3 ans a été réalisé en 2017 pour combler le manque de trésorerie propre à ce Budget, le capital de ce prêt devant être remboursé en 2020.

En 2019 la cession de 3 lots du lotissement « Longchamp » a été comptabilisée pour 203 333.34€ (les lots 10, 11 et 13).

En 2020, Les principales dépenses d'investissement seront :

-Les dépenses de maîtrise d'œuvre pour le futur lotissement «Jacqueline Auriol».

-Les travaux du Lotissement « Jacqueline Auriol » pour 130 000€, de potentiels travaux d'assainissement sur le lotissement «Pasquet» pour 59 000€.

-Le solde des travaux du lotissement «Longchamp» pour 174 750€.

En 2020, Les principales recettes d'investissement seront :

-Le solde des ventes de lots du lotissement «Longchamp» pour un montant total de 565 826€ HT, 5 lots étant déjà réservés, (Le lot 12 par un particulier, et les lots 1, 2, 3, 4 par les « Maisons M »).

-La vente de l'uni lot «Rue de Longchamp» pour la surface commerciale pour un montant de 444 000€ HT.

-La vente à Limoges habitat d'un terrain rue Françoise Dolto pour un montant de 112 400€.

-Un emprunt de 1 690 046€ pour équilibrer la section d'investissement.